

info **étiers**

GRATUIT * JUIN / JUILLET 2013 * N° 35

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE

DOSSIER

Stop au gaspillage !

Réduire ma facture énergétique

BON À SAVOIR

Faites le point sur votre plan
retraite

ÇA VOUS CONCERNE

Un nouveau service aux
entreprises : la médiation

FORMATION

Agencement, décoration
de stand



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

Prêt à poster
PERSONNALISÉE

**VOTRE ENVELOPPE PRÉ-TIMBRÉE
PERSONNALISÉE
à votre image...
...ou PAS !**

 **BULLDOG**
Sécurité
• Gardiennage • Sécurité • Maître chien

SOCIETE BLANCHARD
BP 0000
98847 NOUMEA CEDEX

SÉCURITÉ



Service disponible à partir de 100 exemplaires.
Renseignements dans votre agence ou auprès des Commerciaux Courrier Entreprises
au 26 79 34 ou 26 79 35 - commercial.courrier@opt.nc

Le monde à portée de main

Sommaire

ACTUS

4

FORMATIONS CMA

12

Agenda

Agencement, décoration de stand

APPRENTISSAGE

16

Plomberie

INFORMATIQUE ET INTERNET

18

BON À SAVOIR

21

Les échéances fiscales et sociales

Artisans : faites le point

sur votre plan retraite

Salaire minimum et valeur du point

DOSSIER

27

Stop au gaspillage !

Réduire ma facture énergétique

ÇA VOUS CONCERNE

34

Un nouveau service pour gérer

les conflits : la médiation

Le coordonnateur santé-sécurité

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

36

La gestion des déchets

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

38

SAVOIR-FAIRE

39

Peggy Szkudlarek, fleuriste

Kristine Bourcier, bijoutière

ENTREPRISES À VENDRE

42

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex

Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc

Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié

Audrey Poabati

BP 155 - 98822

Tél. : 42 74 82

Fax : 42 74 11

poindimie@cma.nc

Koné

Soukaïna Pesce

Belinda Mathelon

BP 641 - 98860

Tél. : 47 30 14

Fax : 47 30 17

kone@cma.nc

Koumac

Arielle Pindon

BP 127 - 98850

Tél. : 47 68 56

Fax : 47 63 64

koumac@cma.nc

La Foa

Christian Fuzivala

BP 56 - 98880

Tél. : 46 52 86

Fax : 46 52 88

lafoa@cma.nc



Les artisans, acteurs de notre quotidien.

« Les artisans, acteurs de notre quotidien », c'est le thème de la Semaine de l'artisanat, qui se déroulera du 22 au 28 juillet en partenariat avec l'UPA-NC. Durant 7 jours, l'Artisanat sera mis en lumière, avec le soutien de Monsieur Alain GRISET, président national des Chambres de métiers, et celui de Monsieur Jean-Pierre CROUZET, président national de l'Union Professionnelle Artisanale.

La Semaine de l'artisanat s'adresse à tous, petits et grands. Elle sera ludique, festive et pédagogique. De nombreuses animations auront lieu à Nouméa, en brousse et dans les Îles Loyauté.

Pourquoi organiser un tel événement ?

Parce que l'Artisanat est la plus grande entreprise de Nouvelle-Calédonie. Parce que les artisans apportent des services de proximité indispensables à la vie quotidienne des Calédoniens. Parce que nos petites entreprises sont une véritable force économique. Parce que les parcours professionnels des artisans, nos métiers, nos savoir-faire méritent d'être mieux connus. D'être reconnus.

Artisans, je compte sur vous pour participer à cette seconde édition de la Semaine de l'artisanat. C'est votre implication qui en fera le succès !

Le Président
Daniel Viramoutoussamy

« InfoMétiers » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie – Tél. : 28 23 37 – Directeur de publication : Daniel Viramoutoussamy
Coordination : Laure Le Gall – Rédaction : Nelly Jutteau – Angel Ongenyi – Laure Le Gall –
Stéphanie Bonin – Maquette/Mise en page : Patricia Lauzes – Régie publicitaire : Alcatraz 28 63 01
Impression : Artypo – Tirage : 12 000 exemplaires – ISSN : 1958 - 5411



Imprimé sur un papier
respectant la norme :
Forest Stewardship Council



Élection consulaire juillet 2014 (modifications / inscriptions)

Le renouvellement intégral des 24 membres élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat aura lieu au mois de juillet 2014. Les listes des chefs d'entreprises et de leurs conjoints inscrits au Répertoire des métiers et pouvant voter, seront arrêtées le 15 janvier 2014. Pour pouvoir participer à ces élections, vous devez impérativement être inscrit sur les listes électorales de votre commune avant le 31 décembre 2013.

Deux possibilités s'offriront alors à vous : le vote par correspondance et le vote à la mairie de Nouméa.

Le matériel de vote par correspondance vous sera adressé à votre adresse domicile. Par conséquent, vous devez impérativement apporter toute modification concernant vos coordonnées **avant le 31 décembre 2013**, auprès du Répertoire des métiers.

Participer aux élections de votre chambre consulaire, c'est voter pour des artisans chargés de vous représenter et de défendre les intérêts généraux de chacun de vos métiers.



Artisans, vous serez peut-être enquêté

Chaque semestre, des enquêtes sont réalisées auprès de 250 chefs d'entreprises représentatifs de la population artisanale calédonienne. Les

résultats de ces enquêtes permettent de dresser un état des lieux de la situation des entreprises artisanales locales : activité, emploi, investissement, trésorerie, tendances par secteurs et provinces. Pour ce 1^{er} semestre 2013, vous compterez peut-être parmi ces artisans. Un agent de la CMA peut vous contacter afin de répondre à un rapide questionnaire d'enquête. Nous vous remercions d'avance pour les quelques minutes de votre temps que vous lui accorderez.

Retrouvez prochainement la Note de conjoncture du 1^{er} semestre 2013 sur www.cma.nc.



POINDIMIÉ : CCI et CMA en un seul lieu



Afin d'assurer une continuité de services aux entreprises ressortissantes de la CCI sur la zone de Poindimié, la CMA et la CCI viennent de signer une convention. Elle cadre la

prestation de service que la CMA réalisera désormais pour la CCI sur la commune. Ainsi, les ressortissants CCI (commerce, tourisme, industrie et sociétés) pourront réaliser leurs formalités, recevoir des informations à l'antenne de la CMA de Poindimié et prendre rendez-vous avec un conseiller CCI qui tiendra une permanence chaque semaine.

La CCI maintient ainsi sa présence auprès de ses ressortissants de la côte Est, à travers les ressources humaines mises à disposition sur place par l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Début juillet, la CMA aura déménagé dans les locaux de la CCI (sur le même terrain que l'antenne CMA actuelle) afin d'accueillir les entreprises en un seul lieu. La Chambre d'agriculture se rapprochera également en occupant les locaux actuels de la CMA.

Opération Garage propre : Adhérez !

La CMA, en partenariat avec l'Association des Réparateurs Automobiles (ARA), a lancé en janvier dernier sur la zone pilote de Boulouparis, La Foa, Bourail, Farino, Moindou et Sarraméa, une action à destination des professionnels de l'automobile :

« **Garage Propre** ».

Aujourd'hui 13 entreprises de la zone adhèrent à l'opération et sont dans une démarche active face à la gestion collective des déchets dangereux liée à leurs activités.

L'intérêt des entreprises de la zone pilote pour cette démarche novatrice amène la CMA à envisager d'étendre l'Opération Garage Propre à l'ensemble des professionnels de l'automobile de Nouvelle-Calédonie.

Si vous aussi vous souhaitez adhérer à cette démarche, contacter Karine Lacroix, notre conseillère santé, sécurité, environnement, Tél : 28 23 37 ou karine.lacroix@cma.nc



Bâtiment : Outil Prométhée

Avez-vous déjà imaginé combien il serait confortable d'avoir une visibilité sur l'année des prévisions de la commande publique ?

Précisant les montants des marchés pour vous permettre de choisir les opérations les plus adaptées à votre structure ? D'avoir connaissance des attributions de marchés pour les comparer avec vos offres, et en tirer les conséquences pour ajuster au mieux vos prochaines réponses aux appels d'offres ? Ou encore d'utiliser ces prévisions en vue de présenter un business plan à votre banque ? Cet outil, nommé Prométhée, existe moyennant un cotisation de 25 000 F par an, pour accéder à la base de données de CELECOBTP.

Pour ce faire, connectez-vous à Internet et tapez directement dans la barre de recherche : celeco.nc.

Cliquez sur « inscription » et remplissez le formulaire. Vous recevrez en retour un devis. Une fois votre inscription validée, vous aurez aussi accès aux appels d'offres en cours en cliquant sur le logo CELECOBTP.

Accès gratuit à tous les appels d'offre sur le site : www.celecobtp.asso.nc

Recensement artisanal : une réussite



Le courrier qui vous a été envoyé vous invitant à transmettre au Répertoire des métiers toutes les modifications éventuelles concernant votre établissement depuis sa création a porté ses fruits, puisqu'aujourd'hui 36 % d'entre vous y ont déjà répondu.

Afin que nous puissions continuer à vous informer au fil du temps, n'oubliez pas de mettre à jour systématiquement ces informations auprès de la CMA ou d'une de ses antennes.



Aide à l'embauche

La province Sud a mis en place une aide financière pour les entreprises qui souhaitent embaucher leur premier salarié.

Cette aide est octroyée en 3 fois :

- 150 000 francs versés à l'entreprise à compter de l'embauche ;
- 150 000 francs versés le 1^{er} trimestre travaillé et sous justificatif de l'état de présence en formation du chef d'entreprise ;
- 200 000 francs versés le 2^e trimestre travaillé.

En cas d'embauche à mi-temps, l'ensemble de ces montants est réduit de moitié.

Pour en bénéficier, l'employeur doit répondre à plusieurs conditions :

- L'entreprise, le salarié et la province Sud doivent signer une convention.
- Le chef d'entreprise s'engage à suivre une formation d'une journée (8h à 16h, déjeuner inclus), pour lui permettre d'acquérir les bases pour accueillir un salarié.
(Dates des prochaines formations, financièrement prises en charge par la province Sud : 12 juin, 7 août, 9 octobre et 11 décembre, au CFA Lucien Mainguet à Nouville).
- La durée de travail mensuelle doit être de 169h ou de 84h.
- Le contrat de travail doit être de 6 mois minimum.
- L'aide est attribuée une seule fois et n'est pas applicable pour l'embauche d'un « gérant salarié ».
- Elle n'est pas cumulable avec toutes les autres mesures d'aides proposées par la province Sud.
- L'entreprise doit ne pas avoir embauché de salarié pour une durée supérieure à 169 heures au cours des 18 mois précédant l'aide.

Quant au salarié, il doit :

- être inscrit comme demandeur d'emploi auprès du Service de l'Emploi et du Placement, et doit justifier de plus de 6 mois de résidence en province Sud,
- être rémunéré au moins au SMG.

Pour plus d'informations sur la constitution du dossier et son instruction contacter le Pôle employeurs du Service de l'emploi et du placement, Tél. : 27 04 00 - Email : defe.sep.pe@province-sud.nc



Réflexion sur l'accès aux professions

Les électriciens, plombiers et mécaniciens planchent sur l'encadrement et l'accès aux professions.

Début juin débutent les groupes de travail composés d'artisans dont les professions sont considérées comme à risque pour la santé et la sécurité des personnes, à savoir : les professionnels des secteurs de l'installation électrique, de la plomberie et de la réparation mécanique. L'objectif de ces groupes de travail est de réfléchir aux problématiques de leurs métiers, de définir des critères de compétence et de faire des propositions en vue du projet d'encadrement de l'accès aux professions que la CMA a engagé en collaboration avec le BTP-NC.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Carole Moyen au 28 23 37 ou par email : carole.moyen@cma.nc



Nouveau ! Un service pour résoudre les conflits



La médiation est un outil au service des entreprises, qui peut leur permettre de limiter les tensions, et de résoudre les conflits par voie amiable, en préservant leurs relations futures. Processus confidentiel, la médiation fait appel à deux médiateurs, neutres, indépendants et impartiaux, qui engagent les parties à trouver par elles-mêmes une solution équitable et durable. Ce service est désormais mis à disposition des chefs d'entreprise calédoniens par les trois Chambres consulaires, quelle que soit la taille ou la nature de leur activité. Ainsi, les artisans pourront trouver auprès de la CMA-NC de l'information sur la médiation, être reçus en entretien gratuitement, être conseillés et orientés sur les suites possibles à leur situation, et enfin, bénéficier d'un service de médiation ou bien d'une formation à la médiation en entreprise, à des tarifs préférentiels. Ce nouveau service de médiation est issu du partenariat noué avec ORASE, société calédonienne disposant d'une expertise dans ce domaine.

Plus d'info dans la rubrique ça vous concerne p. 34

Vos RDV avec ORASE :

- Antenne de Koné : le 13 juin à 16h (réunion d'information et permanence)
- Siège de la CMA à Nouméa : réunion d'information le 19 juin à 17h et permanence le 20 juin (matin)
- Antenne de Poindimié : le 18 juillet (horaire à confirmer, contactez le 42 74 82)

ORASE



**GARAGE
RAGOT**
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

BP 244 - 98880 LA FOA
TEL/FAX : 44 21 31
Email : garage.ragot@lagoon.nc

Salons à la Maison des artisans à Nouville

Du 6 au 9 juin 2013

➔ Salon du Développement Durable

Pour tout savoir sur le traitement des déchets, l'éco-habitat, les énergies nouvelles, les loisirs verts, les véhicules alternatifs, la santé et le bien-être, le bio alimentaire...

À cette occasion, Karine Lacroix, conseillère santé, sécurité, environnement à la CMA, et Matthieu Ladiessé, conseiller développement durable à la CCI, animeront des conférences de 30 min chacune sur les thématiques suivantes :

« Qu'est ce qu'un chantier vert ? », jeudi 6 juin à 13h

« Envol : engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement », jeudi 6 juin à 17h

« Garage propre : les professionnels de l'automobile s'engagent », vendredi 7 juin à 13h

Du 4 au 7 juillet 2013

➔ 20^e Salon Jardinage & Motoculture

Les 19 et 20 juillet 2013

➔ 1^{er} Forum de l'Immobilier

Du 25 au 28 juillet 2013

➔ 2^e Salon des Savoir-Faire calédoniens

Dans le cadre de la Semaine de l'Artisanat



L'UPA-NC organise une exposition découverte pour ses 30 ans



Les 17 et 18 juillet prochain, l'UPA-NC organise une exposition en salle d'honneur de la Mairie de Nouméa.

Ainsi, 30 portraits d'artisans seront présentés ainsi que des éléments relatifs à l'UPA-NC : présentation de la fédération patronale, son historique, ses actions et ses perspectives d'avenir.

Plus d'info : 23 88 81 - upa@upa-nc.nc - <http://www.upa-nc.nc>

Entrée libre et gratuite.

Exposez-vous !

C'est la dernière ligne droite pour vous inscrire et profiter de la large communication qui sera faite autour de l'événement !

La semaine de l'artisanat organisée du 22 au 28 juillet mettra en lumière l'Artisanat : la diversité de ses métiers, son poids économique, les réussites professionnelles et les savoir-faire calédoniens.

Dans le cadre de cet événement festif, des animations sont prévues à Lifou, Koumac, Koné, Poindimié, La Foa et Nouméa.

Vous êtes artisan et vous souhaitez y participer ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

- offrir des bons cadeaux,
- être exposant sur le Salon à Nouméa ou les marchés en brousse,
- ouvrir les portes de votre entreprise au public et présenter votre processus de production.

Renseignements et inscriptions :

www.semaine-artisanat.nc

ÉTUDE PROSPECTIVE EMPLOI-FORMATION 2013



Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie



Employeurs,

Vous avez reçu en février un questionnaire par mail ou par courrier (également téléchargeable sur le site www.idcnc.nc, dans la rubrique statistiques/enquêtes en cours/étude prospective 2013).

Merci de le compléter et de le retourner à l'IDC-NC avant le 30 juin 2013.

Les 5 thèmes abordés sont :

- L'appréciation du secteur
- Les effectifs de l'entreprise
- L'entreprise et le recrutement
- Les besoins en formation
- Les besoins en emploi

Nos agents d'études sont à votre disposition pour vous aider

Votre participation est essentielle, elle nous permettra de réévaluer les besoins en emploi et en formation de la Nouvelle-Calédonie, et d'adapter les dispositifs de formation à vos besoins.



Fax : 27 20 79 – Tél : 28 42 98 – Mail : etude.prospective@idcnc.nc



www.idcnc.nc

Mutuelle des Patentés et Libéraux

Grâce aux
**indemnités
journalières ...**

Ouf!!!

***Pour 2000f
de + par mois**

Ouf!!!

... ma mutuelle complémentaire m'indemnise
pendant toute la durée de mon hospitalisation.
Soins médicaux remboursés à 100%
et cotisations déductibles des impôts!!!

*voir dispositions particulières

Renseignez-vous en contactant Floriane au 96 82 67

KONE - Maison de la Mutualité - Lot Cassis - Tél/Fax : 47 77 18 www.mpl.nc - mpl@mpl.nc
NOUMEA - 85bis route de l'Anse Vata - BP 8183 - 98807 Nouméa Cedex - Tél : 28 15 97 - Fax : 28 86 71





Bientôt de nouveaux billets de banque en Nouvelle-Calédonie

À compter du 20 janvier 2014, les billets en Francs CFP (mais pas les pièces) vont changer. Ces futurs billets seront plus pratiques, plus fonctionnels et leur format sera plus compact. Ils présenteront des signes de reconnaissance pour les malvoyants ainsi que de nombreux signes de sécurité permettant de se prémunir de la contrefaçon.

L'introduction de ces nouveaux billets se fera progressivement :

- Le 20 janvier 2014 : les nouveaux billets CFP sont progressivement mis en circulation.
- Du 20 janvier au 30 septembre 2014 : période dite de « double circulation » des anciens et nouveaux billets pendant laquelle il convient de rapporter vos anciens billets à la banque.
- À partir du 1^{er} octobre 2014 : les anciens billets n'ont plus cours légal.

Ils restent échangeables sans limitation de durée.

Pour se préparer au changement de gamme des billets, la CMA participe à un groupe de travail qui vise à identifier les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer les professionnels dans ce cadre. N'hésitez pas à nous faire part de vos questionnements.

Contact : Alexia Basset, Directrice des services de développement économique, Tél. : 28 23 37



Les visuels des futurs billets de banque sont issus d'un concours lancé en 2007. Pour des raisons de sécurité, les billets définitifs seront dévoilés en fin d'année 2013.



////////////////////

Foires : avantages pour les artisans

Afin d'encourager les artisans à exposer leurs savoir-faire et produits locaux aux Foires de Koumac et Bourail, la CMA leur offre un coup de pouce financier : le coût de réservation du stand sera en partie pris en charge par la Chambre consulaire ! Seule condition, posséder un numéro Répertoire des métiers qui atteste de la nature artisanale des productions. Les inscriptions sont déjà en cours : contactez rapidement les Comités de Foire pour vous inscrire. Nos conseillers peuvent également vous renseigner sur les conditions de participation.

Foire de Bourail

Dates : les 15, 16 et 17 août

40 stands disponibles pour les artisans (hors alimentaire), dans un hall dédié. Prix du stand : 10 000 F (au lieu de 20 000 F : 10 000 F pris en charge directement par votre Chambre de métiers et de l'artisanat)

Clôture des inscriptions : 15 juin 2013

Hébergement : possible à l'internat de Bourail les nuits de vendredi et samedi au prix de 500 F la nuit.

Comité de Foire - Tél. : 41 21 04

ou foiredeboumail@lagoon.nc

Et Christian FUZIVALA, antenne CMA La Foa - Tél : 46 52 86
lafoa@cma.nc

Foire du Pacifique

Dates : du 26 au 29 septembre

Lieu : à Nouméa, avec cette année La Polynésie en invité d'honneur.

L'an passé, 26 000 visiteurs se sont pressés place de la Moselle pour l'événement !

25 stands disponibles dans un hall dédié pour les artisans, à prix négociés.

Avantage : Un tarif réduit de 40 % pour la location de stands de 7 m².

Métiers d'art, alimentaire, ou métiers des services, contactez dès à présent l'organisateur : Rezo Médias.

Tél. : 28 63 01/77 19 72/95 98 79

et rezomadias@gmail.com



Matinées et soirées de la prévention : à noter dans votre agenda



Pour tout savoir sur l'évolution de la réglementation et rester en veille en matière de santé et sécurité, la Direction du Travail et de l'Emploi vous convie à ses matinées et soirées Prévention, qui se déroulent :

À Nouméa, au Ramada Plaza

Matinée 8h00/12h00 - Soirée 17h00/19h00

04 juin

Relations de travail

24 juillet

Évaluation des risques professionnels

07 août

Coordination Santé Sécurité sur les chantiers

À Koné, antenne de la CMA de Koné

Journée complète 7h30/16h00

28 août

Coordination de chantier/Relations de travail

**FOIRE
DU PACIFIQUE**

*** Tahiti ***
INVITÉ D'HONNEUR

PARKING DE LA MOSELLE

Le
26 27 28 29
SEPTEMBRE 2013

**Le
+ gros
événement
de l'année !**

**NOUMÉA DEVIENT
LE CENTRE DU PACIFIQUE
LE TEMPS D'UNE FOIRE...**

EN PARTENARIAT AVEC LA CMA

**REJOIGNEZ LE VILLAGE
DES ARTISANS !**

Métiers d'art, alimentaire, métiers de services, profitez de l'offre exceptionnelle (-40 % sur le prix du stand).

Offre réservée aux 25 premiers inscrits.

CMA
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

Contact : Rezo - Tél. : 28 63 01 / 95 98 79 - rezomedias@gmail.com

FORMATIONS CMA

Agenda

✱ INFORMATIQUE

➔ Initiation informatique

24 au 26 juin > Nouméa

25 au 27 juin > Lifou (financement PIL)

20 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les débutants qui veulent se familiariser avec l'outil informatique.

Découvrir le WEB et WORD.

S'initier au traitement des documents.

➔ Perfectionnement informatique (niveau 1)

01 au 03 juillet > Maré

08 au 10 juillet > Nouméa

20 heures - Prix : 15 000 F

Pour les personnes souhaitant approfondir leurs connaissances en informatique (WORD, EXCEL, Internet, messagerie électronique).

✱ DEVIS-FACTURE-GESTION

➔ Gestion d'entreprise > Logiciel Eurêka « Tenue de comptes »

03 au 14 juin > Nouméa

17 au 19 juin > Lifou

24 au 26 juin > Ouvéa

15 au 17 juillet > Bourail

15 au 17 juillet > Païta

29 au 31 juillet > Île des Pins

20 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les conjoints d'artisans, créateurs d'entreprise, et chefs d'entreprise soumis au régime fiscal du forfait.

Élaborer le compte de résultat et le bilan.

Analyser le compte de résultat : les soldes intermédiaires de gestion et la gestion prévisionnelle. Analyser le bilan : les équilibres à respecter. Acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EURÊKA ou sur support papier.

➔ Devis-Facture > Logiciel EURÊKA

04 au 06 juin > Nouméa

18 juillet > Nouméa

1^{er} août > Nouméa

17 juillet > La Foa

1^{er} août > Bourail

7 heures 30

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion.

Enregistrer les paramètres nécessaires aux calculs des prix unitaires. Créer un devis et une facture. Créer des situations de paiement des travaux. Créer une facture liée à une situation. Enregistrer des règlements par situation. Suivre les coûts par chantier.

➔ Calculer mes tarifs

08 au 09 juillet > Koné

14 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Tout public - Futur créateur d'entreprise - Entrepreneur qui souhaite mieux maîtriser ses coûts et ses tarifs.

✱ FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Transport routier de personnes

03 au 07 juin > Nouméa

08 au 12 juillet > Maré

22 au 26 juillet > Nouméa

38 heures - Prix : 57 000 F

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

➔ Pose de chauffe-eau solaire

17 au 18 juin > Nouméa

1^{er} au 02 juillet > Koné (15 000 F)

03 au 04 juillet > Koumac

15 au 16 juillet > La Foa

22 au 23 juillet > Lifou

16 heures - Prix : 25 000 F

Pour les artisans plombiers et techniciens d'entreprise d'installation de plomberie-sanitaire.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans (avec tarifs préférentiels), conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

À Nouméa, au Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette BERNARD à Nouville : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Nord, contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

➔ Agencement stand, décoration et événementiel

10 au 11 juin > Poindimié

24 au 25 juin > Lifou

29 au 30 juillet > Bourail

14 heures - Prix : 37 000 F - Pour les femmes ayant une activité à valoriser lors de marchés, salons et foires.

➔ CACES Engin de chantier

15 au 19 juillet > Koné

38 heures - Prix : 15 000 F

S'adresse à des conducteurs de grue expérimentés.

✱ FORMATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

➔ Sauveteur Secouriste du Travail SST

17 au 18 juin > Koné

16 heures - Prix : 15 000 F

Pour former des personnes volontaires à porter secours au sein de leur entreprise : Se protéger soi-même et autrui. Alerter et porter secours. Prévenir les complications immédiates des lésions corporelles. Prévenir les risques.

➔ Recyclage SST

19 juin > Koné

8 heures - Prix : 15 000 F

Pour les personnes ayant effectué le stage initiale SST.

➔ Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

31 juillet > Koné

8 heures - Prix : 15 000 F

Identifier les risques de votre activité quotidienne et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptée.

moi, je paie en 2 3 4 fois

avec ma carte Visa ou Mastercard*
chez les commerçants affiliés
au réseau PnF



Vous êtes commerçant et vous n'êtes pas encore affilié à PnF,
contactez le **256 990** pour un rendez-vous avec votre conseiller.

* Vous pouvez payer en plusieurs fois à partir de 20 000 F d'achat chez les commerçants affiliés
quelle que soit votre banque, avec votre carte Visa ou Mastercard délivrée en Nouvelle-Calédonie.

un produit
BCI
Groupe BRED

Agencement, décoration de stand et événementiel

La formation « agencement, décoration de stand et événementiel » dispensée par la CMA vous apprend à décorer et rendre attractif un stand ainsi qu'à mettre en valeur les produits locaux.

➔ Public concerné :

Les femmes ayant une activité à valoriser lors de marchés, salons ou foires.

➔ Objectifs :

- Apprendre à décorer un stand selon les savoir-faire traditionnels (tressage, sculpture...) et ainsi mettre en valeur les produits locaux.
- Créer une ambiance (présentoir, podium de présentation, signalétique, stand, gondole...).
- Associer les couleurs et harmoniser le décor.
- Optimiser l'espace d'exposition.

✱ CONTENU DE LA FORMATION

1^{er} jour : Préparation

- Répertoire les différents types de produits à mettre en scène (vêtements, bijoux, tressage, objets de décoration...).
- Définir un lieu/espace d'exposition : intérieur ou extérieur, sous un faré, un tivolì...
- Réflexion sur la mise en valeur des produits :
 - Définir les emplacements selon la taille et le type de produits.
 - Choisir et harmoniser les tissus de présentation qui recouvriront les tables.
 - Fabriquer des podiums et présentoirs à bijoux.
- Collecter des matériaux naturels (branches, bois flotté, feuillages, fleurs coquillages, galets) et des cartons vides... pour la décoration.



2^e jour : Montage du stand

- Définir plusieurs groupes de personnes et répartir les activités selon les affinités de chacune.
- Créer une ambiance : découpe des tissus, installation, mise en valeur de la table d'exposition.
- Monter des portants.
- Implanter des produits et des prix.

➔ À noter :

- La formation initialement prévue pour la mise en valeur de produits locaux peut être étendue aux spécialités culinaires.
- Une attestation de stage sera remise en fin de formation aux stagiaires.

Fiche technique

Durée : 14h réparties sur 2 jours

Nombre de stagiaires par session : 12

Coût : 37 000 F

Prochaines formations :

- Poindimié du 10 au 11 juin
- Lifou du 24 au 25 juin
- Bourail du 29 au 30 juillet
- Koumac du 27 au 28 août

Contacts :

Bourail et Lifou, contactez le CFA Lucien Mainguet à Nouméa : 25 97 40

Koumac et Poindimié, contactez Romain Agosti à l'antenne CMA de Koné : 47 30 14

DES PROS AU SERVICE DES PROS

NOS VÉHICULES UTILITAIRES

ENDURANTS, PERFORMANTS ET SPACIEUX



CITROËN BERLINGO

à partir de
1 880 000 F HTGI*

Jusqu'à 890 Kg
CHARGE UTILE

Jusqu'à 1,25m
HAUTEUR UTILE

Jusqu'à 4,1m³
VOLUME UTILE

Jusqu'à 3,25m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- Jusqu'à 3 places avant
- Une large porte latérale coulissante
- Des portes arrières battantes asymétriques
- Un espace central avant libéré
- La Connecting Box
- Le Grip Control
- Des consommations et émissions de CO2 records
- Protection sous moteur



CITROËN JUMPY

à partir de
2 495 000 F HTGI*

Jusqu'à 1200 Kg
CHARGE UTILE

Jusqu'à 1,44m
HAUTEUR UTILE

Jusqu'à 6m³
VOLUME UTILE

Jusqu'à 2,58m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- 3 places avant
- De larges portes latérales coulissantes
- Des portes arrières battantes ouvrant à 180°
- Une position de conduite type Monospace
- Un levier de vitesses sur la planche de bord
- La Connecting Box
- Le Grip Control
- Des consommations et émissions de CO2 records



CITROËN JUMPER

à partir de
2 880 000 F HTGI*

Jusqu'à 1945 Kg
CHARGE UTILE

Jusqu'à 2,17m
HAUTEUR UTILE

Jusqu'à 17m³
VOLUME UTILE

Jusqu'à 4,07m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- 3 places avant
- De larges portes latérales coulissantes
- Des portes arrières battantes (H.2,03m)
- Ouverture des portes arrières battantes à 270°
- Une tablette écriteoire réhaussable
- La Connecting Box
- Des consommations et émissions de CO2 records

Véhicules disponibles en versions : frigos, bennes, bennes basculantes, plateaux simples et plateaux double cabine.

LES ENGAGEMENTS DU SAV

- + SERVICE RAPIDE
PRISE EN CHARGE SOUS 48H
- + UN RÉSEAU D'AGENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE
POUR PLUS DE PROXIMITÉ
- + 25 MÉCANICIENS ET TECHNICIENS
À VOTRE SERVICE
- + DES OUTILS CONSTRUCTEURS DERNIERS CRIS
ATELIER, ESPACE DE TRAVAIL ET PONTS MODERNISÉS
- + PROXIMITÉ DU CONSTRUCTEUR
ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES CAS DIFFICILES
- + CONTRAT D'ENTRETIEN
PERSONNALISATION POSSIBLE

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



CITROËN



ALMAMETO

AUTOMOBILES

Tél. : 41 40 70

Plomberie

➔ **Guillaume Gomila, plomberie Pégase**

Guillaume a créé son entreprise de plomberie il y a 8 ans avec sa sœur. « J'ai pris en quelque sorte la relève de mon père, d'ailleurs certains salariés travaillaient déjà pour lui il y a 20 ans ! C'est l'un d'eux qui m'a formé au métier ». Des apprentis, Guillaume en prend chaque année. « Je les confie aux chefs d'équipes, car moi je m'occupe surtout des commandes, des réponses aux appels d'offres, des chiffrages, des plans (...) Alexandre est avec nous depuis sa 1^{re} année de CAP. C'est un bon apprenti, un bonhomme volontaire qui s'affirme doucement mais sûrement. Il est sérieux, régulier et assidu ». « La 1^{re} année n'est pas la plus intéressante pour les apprentis », reconnaît Guillaume, « ils transportent le matériel, apprennent à le connaître, nettoient les chantiers et surtout ils observent les chefs d'équipes pour comprendre ce qu'ils font et anticiper leurs demandes et leurs besoins. Ils font du rebouchage, des saignées et au fil des mois, quand leur travail est plus soigneux, on peut leur confier les réseaux, la pose de sanitaires et de robinetteries ». En tant que maître d'apprentissage, Guillaume Gomila s'assure de faire de ses apprentis des « ouvriers efficaces », qui ont fait « la transition entre l'école et la vie active ».

➔ **Alexandre Clober, 2^e année de CAP Installateur sanitaire**

Après sa 3^e au collège de Magenta, Alexandre s'oriente vers la plomberie. « C'était un choix et une fois dedans cela m'a plu ». « J'apprends plein de choses : comment faire du rebouchage, des évacuations, de la soudure... Ce que je préfère, c'est la pose sanitaire, des éviers, des lavabos et des toilettes (...) J'aime autant être au CFA qu'en entreprise. En entreprise on bouge plus. Au CFA, j'aime les cours d'histoire et les ateliers car je peux travailler sur ma pièce à réaliser tout seul. (...) Après mon diplôme j'aimerais bien rester chez Pégase ou bien continuer en BAC Pro au lycée Pétro Attitti à Rivière-Salée ».



Compétences acquises durant le CAP Installateur sanitaire

**L'apprenti titulaire d'un CAP Installateur
sanitaire est capable à l'issue de
la formation de :**

- ➔ Façonner la tuyauterie en coupant des tubes aux dimensions désirées et les souder les uns aux autres ou les connecter à un appareil.
- ➔ Vérifier le bon fonctionnement du système et l'absence de fuites.
- ➔ Installer des appareils sanitaires aux endroits les mieux adaptés à leur utilisation.
- ➔ Assurer le réglage et l'entretien des installations.
- ➔ Effectuer des dépannages et réparations.

**Pour devenir Maître d'apprentissage
dans l'Installation sanitaire,
renseignez-vous au 25 97 40 auprès
de Nathalie Oliveira, chargée
de relations entreprises au
CFA Lucien Mainguet.**

Un apprenti qui ira loin !

Laurent Massot a intégré le CFA en février 2007. Ses diplômes du CAP PROELEC (Préparation et réalisation d'ouvrages électriques) puis du B.P. I.E.E. (Installations et équipements électriques) en poche, il acquiert ainsi une solide expérience en 5 ans de formation au CFA et a pu travailler en apprentissage dans 3 entreprises distinctes de la province Nord.

Mais Laurent ne s'arrête pas en si bon chemin ! Son formateur référent, Éric Bertin, l'a informé de l'existence de la filière CEGEP, qui lui permettrait de prolonger sa formation au-delà d'un diplôme de niveau IV. À la suite d'une procédure d'admission stricte basée sur un dossier, des tests et différents entretiens, il a été retenu pour suivre une formation en BTS électronique industrielle et s'envolera pour le Canada à partir du mois d'août.

Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de ses études !



Le Centre de Formation Lucien Mainguet s'agrandit

Les travaux d'extension du Centre de Formation Lucien Mainguet ont commencé. Ce projet permettra la création de 5 nouveaux ateliers dédiés notamment au bâtiment second œuvre, à l'installation sanitaire, au froid et climatisation et à l'installation et l'équipement électrique ; mais aussi de 6 salles de formations, de bureaux, d'espaces de détente et d'un snack/sandwicherie. La construction, qui devrait s'achever d'ici le mois d'août 2014, permettra d'accueillir les apprentis dans de meilleures conditions et de faire évoluer les effectifs de jeunes formés, dès la rentrée 2015.



Tontouta Services



• **Espaces verts** • **Ramassage déchets**

Tontouta Services : BP 24 - 98 840 Tontouta - Tél/Fax : 35 11 40 - GSM : 78 11 67

INFORMATIQUE ET INTERNET



Initiations gratuites

Plus de mille artisans ont déjà bénéficié d'initiations gratuites à l'informatique et à Internet en participant à des sessions adaptées à leurs usages professionnels. Pourquoi pas vous ?



➔ Choisissez une session !

Inscrivez-vous par téléphone, suivez votre session dans l'une de nos antennes, recevez votre « Passeport pour l'Économie Numérique » et un dossier informatif sur le thème de la session choisie.

* LE B.A.BA DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET

Bien choisir son matériel informatique

Qu'est-ce qu'un ordinateur ? Comment le choisir ? Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, les bases pour s'y retrouver.

* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Outils pratiques pour la gestion informatique de votre entreprise au quotidien

Comment gagner en temps et en efficacité grâce à l'informatique ? Solutions concrètes pour bien utiliser les outils de messagerie, gérer ses stocks, la paie de ses salariés, la comptabilité, etc.

* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

2 logiciels Devis/Facture et Tenue de comptes simplifiée, spécialement conçus pour l'entreprise artisanale.

* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Créer son site Internet, son blog ou sa page professionnelle

Pour découvrir l'utilité d'afficher son entreprise sur Internet et mieux comprendre ce qu'est la vente en ligne.

* OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Les bons réflexes pour trouver l'information et gagner du temps

Comment trouver rapidement l'information dont vous avez besoin sur Internet ? Les sites utiles à consulter ?...

* SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Protéger vos données et pérenniser votre entreprise

Comment protéger vos données ? Que faut-il sauvegarder ? Quels sont les dangers d'Internet et les solutions pour y remédier ?



* B.A.-BA DE L'INFORMATIQUE ET INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi	>	11/06/2013	>	16h-18h
➔ Mardi	>	16/07/2013	>	16h-18h

* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi	>	04/06/2013	>	16h-17h30
➔ Jeudi	>	20/06/2013	>	16h-17h30
➔ Jeudi	>	04/07/2013	>	16h-17h30
➔ Mardi	>	23/07/2013	>	16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

➔ Lundi	>	08/07/2013	>	
Pour les horaires, contacter le 42 74 82				
Koumac > Tél. : 47 68 56				

➔ Jeudi	>	04/07/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

Koné > Tél. : 47 30 14

➔ Mardi	>	02/07/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

Dumbéa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi	>	02/07/2013	>	16h30-18h
---------	---	------------	---	-----------

Bourail > Tél. : 46 52 86

➔ Mercredi	>	12/06/2013	>	16h-17h30
------------	---	------------	---	-----------

* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi	>	18/06/2013	>	16h-17h30
➔ Jeudi	>	18/07/2013	>	16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

➔ Lundi	>	22/07/2013	>	
Pour les horaires, contacter le 42 74 82				
Koumac > Tél. : 47 68 56				

➔ Vendredi	>	19/07/2013	>	16h-17h30
------------	---	------------	---	-----------

Koné > Tél. : 47 30 14

➔ Mardi	>	16/07/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

Dumbéa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi	>	02/07/2013	>	15h30-16h30
---------	---	------------	---	-------------

Bourail > Tél. : 46 52 86

➔ Mercredi	>	12/06/2013	>	16h-17h30
------------	---	------------	---	-----------

* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi	>	13/06/2013	>	16h-17h30
➔ Jeudi	>	11/07/2013	>	16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

➔ Lundi	>	17/06/2013	>	
Pour les horaires, contacter le 42 74 82				
Koumac > Tél. : 47 68 56				

➔ Jeudi	>	20/06/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

* OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi	>	06/06/2013	>	16h-17h30
➔ Mardi	>	09/07/2013	>	16h-17h30

Bourail > Tél. : 46 52 86

➔ Mercredi	>	26/06/2013	>	16h-17h30
------------	---	------------	---	-----------

* SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi	>	25/06/2013	>	16h-17h30
➔ Mardi	>	30/07/2013	>	16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

➔ Lundi	>	10/06/2013	>	
Pour les horaires, contacter le 42 74 82				
Koumac > Tél. : 47 68 56				

➔ Jeudi	>	06/06/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

Koné > Tél. : 47 30 14

➔ Mardi	>	04/06/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

➔ Mardi	>	18/06/2013	>	16h-17h30
---------	---	------------	---	-----------

Proverbe :

Les bons ouvriers ont de bons outils...

BT 50 DX
TURBO DIESEL - DOUBLE CABINE

L'outil indispensable



1 767 000^F

*Hors TGI + défiscalisation**



>>> REPRISE DE VOTRE ANCIEN VEHICULE**

Parking Hickson

MAGENTA
TÉL. 24 39 20

VALLÉE DU TIR
TÉL. 24 39 30

*Prix indicatif à confirmer en concession. Prix public : 2 495 000F TTC **Voir conditions en concession.

Lagoon
Internet - Téléphonie - Vidéo

On ne vous promet pas la Lune...
ON VOUS OFFRE LE MONDE !

Avec
L@BOX
Vaut : Téléphonie sur Internet

**TÉLÉPHONEZ EN ILLIMITÉ VERS
100 DESTINATIONS**
pour seulement
1050^{FTTC} / MOIS +

Communications **GRATUITES** entre Box locales.
Appels **GRATUITS** vers :
Hotline : 63 36 67 03 / Standard : 63 28 88 99
Ligne téléphonique avec numéro métropolitain
pouvant être appelé depuis la France au tarif local.

* Offre monde : appels vers les fixes de 100 destinations
(hors forfaits facturés) + Numéro TolP locale et métropolitain

DUCOS - PLEXUS : tous services / SHOP CENTER VATA : boutique commerciale / BOURAIL CENTRE : commercial et SAV
N° unique : 28 88 99 - contact@lagoon.nc - www.lagoon.nc

INFORMATIQUE ET INTERNET



INFO FUTÉE

Vous avez sûrement déjà remarqué ces étranges petits carrés aux motifs noir et blanc qui fleurissent sur les brochures publicitaires et dans les magazines. Ce sont des Quick Response code, un type de code-barre qui permet d'accéder directement à la page web correspondante en le scannant avec un smartphone ou une tablette connectée à la 3G et dotée de l'application ad hoc (à télécharger gratuitement sur Apple store ou Android Market par exemple). Une nouvelle forme de communication dont peuvent aussi s'emparer les artisans !



UN ARTISAN SUR INTERNET

Camille coud des vêtements pour petits et grands, des objets utiles et déco avec des tissus fleuris aux couleurs flashies. Sur son blog, elle poste régulièrement les photos de ses dernières créations sous la marque « Camicoo » : guirlandes d'oiseaux, sarouels, bavoirs, robes, doudous... Des petits billets écrits avec humour, classés par catégorie « Pour se vêtir », « Pour décorer », « Accessoires », « Adopté et porté », « Manifestations », « Les commandes honorées » et « Moi et la couture ». Une bonne adresse pour faire le plein d'idées cadeaux pour les prochains anniversaires, naissances... Camicoo met aussi ses créations en dépôt-vente dans la boutique de souvenirs Aqua sur l'Anse Vata, Poupon du lagon, avenue Foch et chez L'atelier des femmes sur le quai ferry. Commande possible par email via le blog ou sa page Facebook Camicoo.
<http://camicoo.over-blog.com>



SITE UTILE

Impôt 2.0

Depuis fin mars, les entreprises (travailleurs indépendants et gérants de sociétés) peuvent, en toute sécurité, effectuer leurs déclarations fiscales (BAV, IS, liasse IS, TSS...), transmettre des documents, consulter leurs avis d'imposition, la liste de leurs échéances ou encore payer leurs impôts (IS, TSS) en ligne via le site www.impots.nc. Pour ce faire, il suffit de créer un compte (dont l'identifiant et le mot de passe doivent rester confidentiels), puis de s'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne ». Il est aussi possible de confier la gestion d'une partie de ces démarches à une tierce personne (par exemple un comptable) en utilisant la fonction « gérer les délégations », tout en restant informé par courriel de toutes les opérations réalisées. En 2014, tous les contribuables calédoniens pourront bénéficier de la télédéclaration, fini le stress et les files d'attente !

www.impots.nc





Échéances fiscales et sociales



Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité
par la paierie du territoire, avant le :

* 10 JUIN 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du Commerce pour le mois de mai 2013.

* 20 JUIN 2013 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois de juillet 2013 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 3^e trimestre pour ceux qui ont opté le règlement trimestriel.

* 30 JUIN 2013 → IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/11.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/07.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 28/02/2013.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 28/02.

* 10 JUILLET 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du Commerce pour le mois de juin 2013.

* 15 JUILLET 2013 → CRE IRCAFEX

- Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 2^e trimestre 2013.

→ IRPP

- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur le revenu des personnes physique 2012 pour les entreprises aux régimes fiscaux du forfait, réel simplifié et réel.

* 20 JUILLET 2013 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois d'août 2013 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

* 31 JUILLET 2013 → CES

- Paiement de la CES du 2^e trimestre 2013 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

→ CAFAT

- Paiement des cotisations CAFAT pour le 2^e trimestre 2013.

→ TSS

- Paiement TSS du 2^e trimestre 2013 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

→ IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/12.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/08.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/03/2013.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/03.

* 10 AOÛT 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juillet 2013.

ESPACES VERTS

SAV ASSURÉ DEPUIS 30 ANS

PRÉSENT AU SALON DU JARDINAGE

Débroussailleuses

Tronçonneuses

Tondeuses

CAFIA

L'OUTILLAGE CONSEIL

16, route de la Baie-des-Dames - Ducos - 28 30 60 - cafia@lagoon.nc



Artisans : faites le point sur votre plan retraite



Les chefs d'entreprises cessent leurs activités de plus en plus tard. En effet, les artisans de plus de 60 ans représentent près de 17 % du nombre total des travailleurs indépendants !

À ce premier constat, peut s'ajouter la fragilité économique pour un grand nombre de travailleurs indépendants, la pénibilité de certaines activités, l'augmentation du coût de la vie, la diversité de prise en charge des personnes âgées...

Vous l'aurez compris, le sujet de la retraite des travailleurs indépendants est économique, social, sociétal, mais surtout crucial. Aussi, il est important pour vous d'anticiper votre retraite et de vous informer dès aujourd'hui sur les dispositifs existants.

➔ MÉCONNAISSANCE, MANQUE D'INFORMATIONS : LA RETRAITE EN QUESTION

Une étude, réalisée cette année par la CMA et la CCI sur un échantillon de 1 000 travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales...), a révélé un manque d'information sur la retraite : 21 % des artisans disent ne pas avoir pensé à leur retraite. 61 % ne connaissent pas les moyens de l'anticiper et 1 artisan sur 5 pense, à tort, qu'il existe une Caisse de retraite pour les travailleurs indépendants. Seulement 48 % des travailleurs indépendants connaissent les moyens d'anticiper leur retraite.

En l'absence d'un système de retraite par répartition, ce sont surtout 2 solutions alternatives qui remplissent ce rôle de prévoyance pour les travailleurs indépendants enquêtés :

- les placements financiers et les plans de retraite,
- le patrimoine immobilier.

Dans les autres moyens cités, on retrouve les 2 principales structures capables de proposer des solutions volontaires à titre individuel : les compagnies d'assurance (9 %) et la CAFAT (11 %).

➔ COTISATION AU RUAMM NE VEUT PAS DIRE RETRAITE

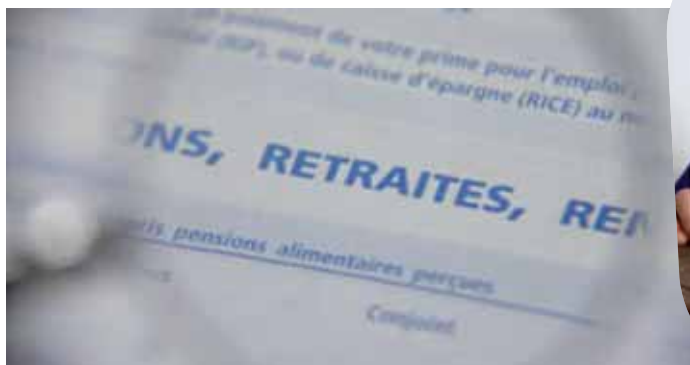
Beaucoup de ressortissants pensent encore que le RUAMM et la retraite sont étroitement liés. Cela est faux. Le RUAMM est une cotisation obligatoire des travailleurs indépendants.

Elle concerne uniquement la maladie et la maternité.

Cette confusion met en lumière le fait que les travailleurs indépendants interrogés n'ont pas tous une vision claire des dispositifs existants en Nouvelle-Calédonie et des dispositions qu'ils peuvent prendre pour préparer leur retraite.

➔ LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER SA RETRAITE

Au delà des solutions du type investissement immobilier en vue de toucher un revenu locatif, ou encore cession du fond de commerce, qui peuvent constituer des compléments de revenus, des solutions existent en NC, ouvertes aux travailleurs indépendants.



La cotisation retraite volontaire de la CAFAT

La CAFAT offre la possibilité à toute **personne ayant déjà cotisé 5 ans au régime général de la retraite** (en tant que salarié) de continuer à cotiser de manière volontaire à l'assurance vieillesse.

Les contrats retraite : Ces contrats sont dérivés des contrats Madelin métropolitains. Ils sont proposés par les assurances en Nouvelle-Calédonie et consistent à épargner en vue de recevoir une rente au bout d'un certain nombre d'années.

L'assurance vie (article 128 du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie)

Ce dispositif permet d'épargner tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous certaines conditions. Les versements sont libres (en montant et périodicité), l'épargne peut être récupérée sous forme de capital ou de rente, et reversée au conjoint s'il a été notifié comme bénéficiaire du contrat.

Le Plan Épargne Entreprise (PEE) (code du travail de la Nouvelle-Calédonie aux articles Lp. 362-1 à Lp. 362-9)

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises, quel que soit leur statut juridique, embauchant au moins 1 salarié, même à temps partiel. Il permet au salarié comme au chef d'entreprise, de se constituer un complément retraite par capitalisation. La fréquence et le montant des versements sont libres, ils peuvent être complétés par un abondement de la part de l'entreprise et bénéficient d'un cadre fiscal privilégié.

➔ VERS UNE RETRAITE PAR RÉPARTITION ?

Il n'existe pas encore en Nouvelle-Calédonie de système de retraite par répartition pour les travailleurs indépendants.

Seules solutions : s'assurer volontairement à la Cafat pour acheter vos points retraite au moment venu, ou vous tourner vers les dispositifs privés par capitalisation (comme nous l'avons vu précédemment), ce qui consiste à verser régulièrement une somme d'argent pour vous constituer un pécule.

À la question : Seriez-vous intéressés par la mise en place d'un système de retraite par répartition ?

76 % des travailleurs indépendants se disent intéressés.

Des résultats plutôt optimistes qui ont le mérite d'alimenter le débat sur la mise en place d'une caisse de retraite par répartition obligatoire et sur les dispositifs à diffuser et à développer localement.

Plus d'informations :

➔ Vous souhaitez recevoir des informations complémentaires sur le sujet de la retraite, contactez Carole Moyen, chargée de mission au service de développement économique.
Tél. : 28 23 37 - carole.moyen@cma.nc



Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

////////////////////////////////////

SMG ➔ SALAIRE MINIMUM GARANTI ➔ 899,32 F par heure - 151 985 F par mois (base 169 h)

SMAG ➔ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ➔ 764,43 F par heure - 129 189 F par mois (base 169 h)

✳ BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **881 F**
Avenant n°29 du 14 décembre 2012 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai
Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

✳ BOULANGERIE PÂTISSERIE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **902 F**
Avenant n° 17 du 18 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 2 jours variables fixés en entreprise

✳ COIFFURE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **943 F**
Avenant n°16 du 7 janvier 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord ni négocié** > 1^{er} mai (obligatoire AIT)

✳ COMMERCE ET DIVERS

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **776 F**
Avenant n°33 du 20 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **4 jours obligatoires, article 28 de l'accord remplacé par article 5 de l'avenant n°33** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 24 septembre - 25 décembre
3 autres jours recommandés > 1^{er} avril (Lundi de Pâques) - 20 mai (Lundi de Pentecôte) - 1^{er} novembre (Toussaint)

✳ ESTHÉTIQUE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **1 070 F**
Avenant n° 8 du 27 novembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

✳ HÔTELS - BARS - CAFÉS...

➔ Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)
Modification de l'article 21/La prime d'assiduité est portée à 3 000 F
Avenant n° 18 du 12 décembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 14 juillet
24 septembre - 11 novembre - 25 décembre

✳ INDUSTRIE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **764 F**
Avenant salarial n°27 du 11 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacés par l'article 4 de l'avenant n°27** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte
14 juillet - 24 septembre - 1^{er} novembre - 25 décembre

✳ INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2012 : **725 F**
Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC N° 8800 du 5 juillet 2012

➔ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord** > **3 jours obligatoires** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre
+ 3 jours choisis en fin d'année en entreprise pour l'année suivante

✳ TRANSPORTS SANITAIRES

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **1 050 F**
Avenant salarial n° 11 du 21 février 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code de travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés :
**1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 8 mai - Ascension
Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre
Toussaint - 11 novembre - Noël**

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent étre décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.



Nos permanences et visites d'entreprises

Permanences

Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes. Horaires : 9h00-11h30

Province Sud

Contact CMA > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS** (à la mairie)
Vendredi 07 juin - Vendredi 05 juillet - Vendredi 02 août
- ➔ **BOURAIL** (à l'antenne de la province Sud)
Mercredi 12 juin - Jeudi 13 juin - Mercredi 26 juin - Jeudi 27 juin
Mercredi 10 juillet - Jeudi 11 juillet - Mercredi 07 août - Jeudi 08 août
- ➔ **THIO** (à la mairie) > Vendredi 21 juin - Vendredi 19 juillet

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **YATÉ** (à l'antenne de la province Sud)
Mercredi 05 juin - Mercredi 07 août

Contact CMA Nouméa > **Grégory ARMANDO** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **ÎLE DES PINS** (à l'antenne de la province Sud) > Mercredi 05 juin

Province Nord

Contact CMA > **Poema LAI AH CHE** - Tél. : 47 68 56

- ➔ **OUÉGOA** (à la mairie)
Lundi 10 juin - Lundi 08 juillet - Lundi 12 août
- ➔ **HIENGHÈNE** (à la mairie)
Jeudi 13 juin - Jeudi 11 juillet - Jeudi 08 août
- ➔ **KOUAOUA** (à la mairie) > Mardi 18 juin
- ➔ **POUM** (à la mairie) > Lundi 24 juin
- ➔ **HOUAILLOU** (à la mairie) > Mardi 25 juin - Mardi 23 juillet
- ➔ **POUÉBO** (à la mairie) > Lundi 15 juillet

Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **LIFOU** (à la Case de l'entreprise)
Jeudi 06 juin - Vendredi 07 juin - Jeudi 04 juillet - Vendredi 05 juillet
- ➔ **OUVÉA** (à l'antenne de la province des îles Loyauté)
Jeudi 20 juin - Vendredi 21 juin
- ➔ **MARÉ** (à l'antenne de la province des îles Loyauté)
Jeudi 1^{er} août - Vendredi 02 août

Visites

Un agent CMA se déplace dans votre entreprise.
Prendre rendez-vous pour une des dates suivantes :

Province Sud

Contact CMA > **Grégory ARMANDO** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **DUMBÉA - NOUMÉA** > Tous les mardis et mercredis
- ➔ **ÎLE DES PINS** (à l'antenne de la province Sud)
Mercredi 05 juin

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **NOUMÉA - MONT-DORE - PAÏTA**
Tous les mardis et vendredis

Contact CMA La Foa > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS**
Vendredi 07 juin - Vendredi 05 juillet - Vendredi 02 août
- ➔ **BOURAIL** > Mercredi 12 juin - Jeudi 13 juin - Mercredi 26 juin
Jeudi 27 juin - Mercredi 10 juillet - Jeudi 11 juillet -
Mercredi 07 août - Jeudi 08 août
- ➔ **THIO** > Vendredi 21 juin - Vendredi 19 juillet

Province Nord

Contact CMA > **Poema LAI AH CHE** - Tél. : 47 68 56

- ➔ **OUÉGOA** > Lundi 10 juin - Lundi 08 juillet - Lundi 12 août
- ➔ **HIENGHÈNE** > Jeudi 13 juin - Jeudi 11 juillet - Jeudi 08 août
- ➔ **HOUAILLOU** > Mardi 25 juin - Mardi 23 juillet
- ➔ **KOUAOUA** > Mardi 18 juin
- ➔ **KOUMAC** > Mardi 11 juin
- ➔ **POUM** > Lundi 24 juin
- ➔ **POUÉBO** > Lundi 15 juillet

Antenne CMA de Poindimié > Tél. : 47 74 82

- ➔ **POINDIMIÉ** > Mercredi 12 juin - Jeudi 13 juin

Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **LIFOU** (à la Case de l'entreprise)
Jeudi 06 juin - Vendredi 07 juin - Jeudi 04 juillet -
Vendredi 05 juillet
- ➔ **OUVÉA** (à l'antenne de la province des îles Loyauté)
Jeudi 20 juin - Vendredi 21 juin
- ➔ **MARÉ** (à l'antenne de la province des îles Loyauté)
Jeudi 1^{er} août - Vendredi 02 août

UN SERVICE PERSONNALISÉ, POUR UNE GESTION FACILITÉE DE VOS DÉCHETS

LOCATION DE CONTENANTS

Euroconteneur
Compacteur
Benne
Bac



COLLECTE DE DÉCHETS

Déchets Industriels Banals
Déchets métalliques
Déchets verts
Déchets inertes
Déchets recyclables
DASRI



CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Etudes déchets
Audit gestion déchets
Identification de filières

VIVA

ENVIRONNEMENT

E-mail : commercial@vivaenvironnement.nc

Tél : 26 47 57 / Fax : 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos
BP 7100 - 98801 Nouméa

Stop au gaspillage ! *Comment réduire ma facture énergétique ?*

**Dans le cadre du salon
du développement durable
organisé du 6 au 9 juin
à la Maison des Artisans,
Info Métiers fait le point sur
un sujet brûlant : la maîtrise
de l'énergie.**

La Nouvelle-Calédonie est dépendante des énergies fossiles importées à hauteur de 97 % de ses besoins en énergie totale et de 80 % en électricité.

D'ici 2015, le pays espère atteindre 40 % de foyers équipés en solaire thermique (chauffe-eau solaire) et aspire à ce que 30 % de la consommation totale d'énergie provienne de sources d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et hydroélectricité) dont une ambition de 100 % pour les îles Loyauté d'ici 2030.

Plusieurs dispositifs incitatifs sont mis en place pour favoriser cette mutation et réduire la consommation énergétique.

Le Schéma de l'Énergie et du Climat devrait être adopté d'ici la fin de l'année : il fixera la politique de la Nouvelle-Calédonie en la matière pour les années à venir.

Pour les entreprises artisanales, les enjeux de la maîtrise de l'énergie sont multiples : il s'agit tout d'abord de réduire leurs coûts, car le prix de l'énergie fossile augmente très rapidement, et cette tendance va se poursuivre pour les années à venir, représentant un poste de dépense important.

Il s'agit aussi pour les artisans d'anticiper la prochaine réglementation énergétique des bâtiments (RENC) qui vise à améliorer les performances énergétiques des constructions neuves ou existantes.

De nouvelles contraintes en résulteront mais aussi de nouveaux marchés pour le secteur du bâtiment.



Au sein de la CMA, Karine Lacroix est spécialisée en santé, sécurité et environnement. Elle accompagne les entreprises artisanales désireuses d'optimiser leur consommation d'énergie et qui développent des projets respectueux de l'environnement.

« En terme de consommation d'énergie, il est important de toujours raisonner en « coût global », souligne Karine Lacroix. « C'est-à-dire : coût d'investissement + coût de la dépense énergétique à l'usage + coût de l'entretien. Car raisonner uniquement en coût d'investissement risque de vous amener à acheter des équipements peu performants et très énergivores, d'autant que le coût des énergies fossiles va considérablement augmenter dans les années à venir ! Un investissement plus coûteux mais plus performant peut être rentabilisé en quelques années et permet un gain financier conséquent à l'usage ».

« Faire un point sur sa consommation énergétique peut donc s'avérer très utile », poursuit Karine Lacroix. « Pour ce faire, la CMA vous propose un pré-diagnostic gratuit (voir page 30). Généralement, plus de la moitié des préconisations délivrées à son issue ne nécessitent aucun investissement. Pour faire des économies, il suffit surtout de changer son comportement, de mettre en place de bonnes pratiques, de suivre ses consommations et d'entretenir le matériel existant. Environ 30 % des préconisations entraînent un investissement faible : équipements complémentaires permettant d'améliorer les performances du matériel existant ou remplacement par un matériel plus performant. Enfin, moins de 20 % des préconisations nécessitent des études complémentaires approfondies (études de faisabilité techniques ou diagnostic spécialisé) pour des installations plus lourdes comme la récupération de chaleur, l'isolation des locaux ou la mise en place d'énergies renouvelables ».

➔ La démarche Négawatt, késako ?

Pour une démarche « intelligente » de maîtrise de l'énergie, il convient de suivre 3 étapes dans l'ordre :

- 1) Faire la chasse au gaspillage, c'est ce qu'on appelle la sobriété énergétique.
- 2) Rechercher l'efficacité énergétique (achat d'équipements moins gourmands en énergie, entretien régulier des équipements...).
- 3) Développer les énergies renouvelables (placer des panneaux solaires sur sa toiture pour produire « propre » par exemple).



Quelques conseils :

➔ Les contrats d'énergie

- Relevez et suivez vos factures pour détecter les anomalies.
- Pensez à adapter vos contrats de fourniture d'énergie EEC ou Enercal pour ajuster la puissance souscrite à celle réellement consommée.

➔ Éclairage

- Privilégiez l'éclairage naturel.
- Lors du remplacement ou de la rénovation de l'éclairage, optez pour des ballasts électroniques, qui permettent de réduire l'électricité consommée (10 % d'économie supplémentaire) ou des LED.
- Scindez les alimentations et les commandes pour n'éclairer que les zones utiles à l'activité.
- Automatisez la gestion de l'éclairage. Pensez aux horloges programmables, aux minuteurs et aux interrupteurs crépusculaires pour la commande de votre éclairage extérieur (enseigne lumineuse, vitrine).

➔ Isolation

- Optez pour une isolation de bonne qualité pour vos locaux, cela garantit jusqu'à 30 % d'économie (toiture et murs, stores, auvents, brises soleil, films anti-rayonnement sur les baies vitrées, teintes de façades claires, etc.).

➔ Climatisation/Ventilation

- Évitez le recours à la climatisation et favorisez l'aération naturelle.
- En cas de forte chaleur, une température de 25°C est suffisante pour rafraîchir l'intérieur.
- Lavez régulièrement vos filtres de hottes (minimum 2 fois par an).

➔ Production d'eau chaude

Il est possible d'améliorer le fonctionnement de votre installation de production d'eau chaude :

- en optant pour un chauffe-eau solaire,
- en s'équipant de robinets thermostatiques,
- en isolant les canalisations et en réglant la température à 55°C.

➔ Matériel de production

- Lors d'achats, privilégiez les machines qui consomment le moins d'énergie. Depuis fin 2011, l'étiquette énergie calédonienne permet de comparer facilement les consommations énergétiques des équipements importés, optez pour une classe verte et bénéficiez d'une prime écocash sur les lave-linge et les réfrigérateurs (voir page 31).
- Évitez de faire fonctionner vos équipements à vide ou de les laisser en veille.
- Planifiez les travaux de manière à optimiser les temps d'utilisation et l'étalement des mises en route des machines à forte puissance.
- Faites entretenir régulièrement vos équipements (vidanges, changement de filtre...) pour augmenter leur durée de vie et optimiser leur consommation énergétique. Par exemple, vérifiez qu'il n'y a pas de fuite sur le circuit d'air du compresseur, dégivrez régulièrement les frigos et chambres froides, entretenez les frigos (niveau de liquide réfrigérant, etc.).
- Étudiez la possibilité d'installer un Variateur Électronique de Vitesse sur le moteur de la centrale d'aspiration (jusqu'à 50 % d'économies d'énergie) ainsi que sur toutes les machines outils.



Métiers de bouche

Quelques conseils :

➔ Ventilation des groupes froids

- Les bouchers charcutiers doivent s'assurer une ventilation suffisante, par une ventilation mécanique contrôlée (VMC) par exemple, pour préserver leurs groupes frigorifiques en évitant une surchauffe.

➔ Cuisson

- Vérifiez que l'isolation thermique de la structure de votre four est conséquente pour conserver un maximum de chaleur et réduire l'inconfort des employés.
- Utilisez des couvercles sur les casseroles pour la cuisson des aliments à l'eau, cela vous permettra de réaliser une économie de 10 à 15 %.
- Utilisez des « économiseurs » pour les plaques de cuisson feu vif. L'amortissement est d'un an pour une durée d'utilisation de 1 à 2h/jour.

➔ Froid

- Installez une protection isolante (sorte de housse isotherme, *photo ci-dessous*) la nuit et les jours où il n'y a pas d'activité pour vos meubles de vente réfrigérés.
- Échangez le simple vitrage de votre vitrine par du double vitrage.
- Optimisez votre agencement, par exemple en évitant l'ouverture directe d'une chambre froide sur l'extérieur. Préférez la faire ouvrir sur un sas. Placez également les chambres négatives à l'intérieur des chambres positives et éloignez les équipements frigorifiques des sources de chaleur (four, plaque de cuisson, ...).
- Vérifiez l'étanchéité des joints de fermeture.
- Dégivrez fréquemment vos enceintes négatives : 4 mm de givre entraînent une surconsommation de 25 % d'énergie !

Tour d'horizon des aides techniques et financières



GRATUIT

Le pré-diagnostic énergie

Afin d'améliorer vos choix en matière de consommation d'énergie et de réduire la facture énergétique de vos équipements électriques, la conseillère santé, sécurité, environnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat vient à votre rencontre, au sein de votre entreprise, pour établir un pré-diagnostic.

Cette démarche est gratuite et concerne particulièrement les activités gourmandes en énergie comme :

- les boulangeries-pâtisseries
- les boucheries, charcuteries
- les scieries, menuiseries
- les salons de coiffure
- les métiers de l'automobile (garages, carrosseries)
- les pressing et banchisseries
- les cabinets de prothèses dentaires
- les imprimeries

Le pré-diagnostic énergie consiste à faire un état des lieux de votre entreprise en définissant précisément les postes de consommation (calcul de l'énergie consommée par chaque équipement, étude de la facture d'électricité et optimisation de l'abonnement), et en identifiant les actions qui auront le plus d'impact.

À son issue, un rapport vous est remis expliquant les pistes d'améliorations possibles, de façon personnalisée, selon votre situation et votre activité.

Pour plus d'informations, contactez Karine Lacroix, conseillère santé, sécurité, environnement à la CMA
Tél. : 28 23 37



Produire sa propre énergie

Vous envisagez d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture ou une éolienne ? Sachez que vous avez l'obligation de vendre toute votre production d'énergie renouvelable au concessionnaire d'électricité lorsque le site où il est produit est raccordé au réseau public avant de la racheter à celui-ci.

Bon à savoir également : si vous ne voulez pas réaliser vous-même l'investissement de panneaux solaires mais que vous êtes soucieux de consommer une électricité propre et de réduire votre facture, il est possible de louer son toit à d'autres producteurs d'énergies renouvelables qui se chargent des installations, de l'exploitation et de la maintenance (si cela les intéresse, compte tenu de la superficie du toit, de la pente, de l'emplacement...).

La CMA peut vous aider à évaluer la rentabilité de votre projet. N'hésitez pas à contacter Karine Lacroix, conseillère santé, sécurité, environnement au 28 23 37



Le Prêt pour l'environnement et la maîtrise d'énergie (PEME)

GRAINE (GRoupement pour Agir et INnover pour l'Environnement) est une association qui intervient en appui technique aux entreprises souhaitant concrétiser un projet d'investissement environnemental, et qui permet l'obtention d'un prêt bancaire à taux préférentiel (environ 3 points en dessous de la moyenne) : le PEME. Depuis la création de ce dispositif, il y a 4 ans, 45 entreprises dont près d'un tiers artisanales, ont bénéficié de ce prêt à taux bonifié.

Plus d'infos :

**GRAINE - Aurélie FOURDRAIN - CCI 15,
rue de Verdun BP M3 - 98849 Nouméa cedex
Tél. : 24 40 72
Email : a.fourdrain@graine-nc.com**

Les aides provinciales

Les trois provinces disposent d'un ensemble de financements pour participer à vos projets. Ceux visant à réduire la consommation d'énergie sont particulièrement encouragés à travers des aides préalables à l'investissement (tels que les audits énergétiques), des aides à l'équipement préservant l'environnement, des aides à la mise aux normes ou aux études visant les ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). N'hésitez pas à présenter votre projet, les dossiers sont traités au cas par cas.

Contactez :

**En province Sud : Direction de l'économie, de la formation et de l'emploi - Tél. : 23 28 30
Email : defe.contact@province-sud.nc**

**En province Nord : Direction du développement Economique et de l'Environnement - Tél. : 47 72 39
Email : dde@province-nord.nc**

**En province des Îles : Direction du Développement Économique - Tél. : 45 51 71
Email : sec_dde@loyalty.nc**

Aides du CTME

Le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie œuvre pour la promotion des énergies renouvelables et pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un appui technique ou d'une subvention pour votre projet, vous pouvez contacter le **CTME au 27 17 24**.

Primes écocash

Le Gouvernement octroie à chaque ménage décidant d'acquérir un chauffe-eau solaire une prime d'un montant allant jusqu'à 100 000 F qui viendra en déduction du coût total du produit. Cette prime correspond à environ 25 % du prix d'achat d'un chauffe-eau solaire.

Depuis le mois de mars, l'action s'est étendue aux réfrigérateurs (prime à l'achat pouvant aller jusqu'à 30 000 F) et aux lave-linge (jusqu'à 20 000 F) faiblement consommateurs d'énergie.

Déduction d'impôts

Vous être propriétaire de votre habitation principale ou secondaire en Nouvelle-Calédonie ? Vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôts jusqu'à 1 million de francs cfp de travaux ! Parmi la nature des travaux déductibles : les volets, persiennes, appareils sanitaires, dispositifs de climatisation, d'isolation thermique, de ventilation, ou encore les chauffe-eau solaires.

Plus d'infos : www.dsf.gouv.nc

Transformez l'essai : quand la maîtrise de l'énergie ouvre de nouvelles voies

De la protection de l'environnement à l'ouverture de nouveaux marchés, il n'y a qu'un pas, mais encore faut-il le franchir. Comment ? En se formant aux nouvelles techniques pour avoir un temps d'avance sur les réglementations à venir et les nouveaux marchés, et pour s'inscrire dans une démarche de qualité reconnue par vos clients.

Formation à la pose de chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Contenu : acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un CESI, estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu, choisir un système adapté et répondant aux besoins du client, réaliser l'installation dans les règles de l'art et en sécurité.

Public concerné : plombiers ou ouvriers qualifiés confirmés.

Pré requis : travail du cuivre dans les diamètres différents, savoir gérer une cintreuse, savoir calculer des côtes.

Objectif : devenir signataire de la charte CALSOL (engagement volontaire de se conformer à des principes de qualité du service rendu aux clients à travers 10 « points solaires »), gage de reconnaissance professionnelle et de qualité qui permet de se démarquer de la concurrence et de faire la différence sur les réponses aux appels d'offres.

Moyens pédagogiques : plateforme mobile contenant les différentes technologies vendues sur le territoire, à savoir : capteur plan et tubes sous vide pour une formation pratique. Installation solaire à monter.

Durée : 16 heures

Coût : 25 000 F cfp

Lieux : Centre de Formation Lucien Mainguet Nouville Nouméa, Antennes CMA de Poindimié et Koné, Lifou.

Prochaine formation : les 17 et 18 juin 2013 au Centre de Formation Lucien Mainguet

Plus d'infos et inscriptions :

- en province Sud, auprès du CFA au 25 97 40
- en province Nord et Îles, auprès de Romain Agosti au 47 30 14



NOUVEAU CERTIFICAT PROFESSIONNEL

Le « titre d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables »

Composé de deux certificats professionnels unitaires (CPU), ce titre de niveau V peut être acquis par la formation ou par validation des acquis de l'expérience (VAE). Il traite notamment des systèmes de chauffe-eau gaz, des pompes à chaleur et des chauffe-eau solaires.

Plus d'infos auprès du Centre de Formation Lucien Mainguet, Tél. : 25 97 40





Recycal

l'environnement, c'est plus qu'un métier

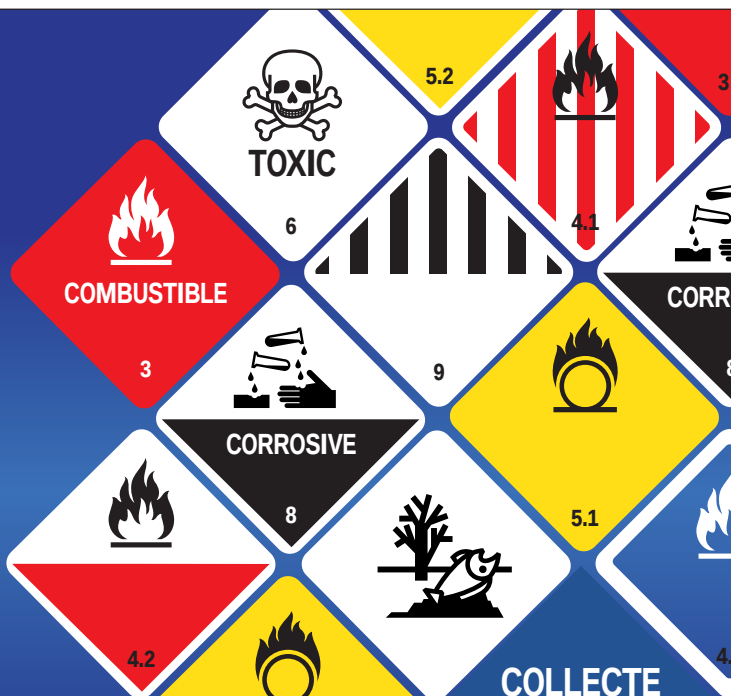
☎ 43 96 93 - 79 06 69

6 rue Georgette Mourin, ZI de Normandie, NOUMEA



**Vous ne savez pas
quoi en faire ?**

Nous OUI !!!





SOCADIS
STE CALEDONNIENNE DE DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX

Tél. : 27 03 08
socadis@socadis.nc

**COLLECTE
TRACABILITÉ
TRAITEMENT À
L'EXPORT**

ÇA VOUS CONCERNE



Un nouveau service pour gérer les conflits : la médiation



Vous avez des difficultés avec un client qui conteste votre facture ? Vous ne vous entendez plus avec votre associé ? Vous n'arrivez pas à dialoguer avec votre salarié ? Vous travaillez avec votre conjoint et êtes en difficulté familiale ? La médiation peut vous aider à trouver des solutions sans laisser le conflit se durcir. Afin d'éviter de perdre de l'argent et de l'énergie, la CMA, la CCI et la CANC proposent : le Service Consulaire de Médiation.

→ LA MÉDIATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La médiation est un outil au service des entreprises, destiné à limiter les tensions et à résoudre les conflits par voie amiable, en préservant leurs relations futures. Ce dispositif novateur est mis en place **en collaboration avec la société ORASE**, experte dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises de Nouvelle-Calédonie.

Processus confidentiel, la médiation fait appel à deux médiateurs, neutres, indépendants et impartiaux, qui engagent les parties à trouver par elles-mêmes une solution équitable et durable.

→ COMMENT SE PASSE LA MÉDIATION ?

On distingue trois étapes majeures dans le déroulement d'une médiation :

- 1. Entretiens individuels de médiation** : chaque partie est reçue individuellement par deux médiateurs et présente ses faits, ce qui permet d'évaluer si la médiation est opportune.
- 2. Réunion de médiation** : elle se déroule dans un lieu neutre et en présence des deux parties. Chaque partie va exposer sa position, ses attentes, ses besoins, tout en entendant le point de vue de l'autre partie.
- 3. Protocole d'accord** : il est rédigé lorsque les deux parties, grâce à une nouvelle perception de la situation, ont trouvé un accord. Il est signé par les deux parties.

→ **Plus d'information** : <http://www.orase.nc/fr/>



En contactant votre CMA, vous pouvez :

- recevoir des informations sur le Service Consulaire de Médiation,
- être reçu gratuitement par un médiateur lors d'un premier entretien de conseil et d'orientation,
- bénéficier d'un service de médiation spécifique à tarif préférentiel,
- bénéficier d'une formation à la médiation d'entreprise à tarif préférentiel.

ORASE organise au sein de la CMA des permanences pour les entretiens individuels et des réunions d'information collectives à des dates et horaires précis :

- Koné : 13 juin 16h, réunion et permanence,
- Nouméa : 19 juin 17h et permanence le 20 juin (matin)
- Poindimié : 18 juillet (horaire à confirmer, contactez le 42 74 82)

Renseignements :

N'hésitez pas à contacter un animateur économique de la CMA pour recevoir des informations sur ce nouveau dispositif.
Tél. : 28 23 37 ou renseignez-vous auprès d'ORASE : scm@lagoon.nc

Le coordonnateur santé-sécurité : un nouvel intervenant sur les chantiers de bâtiment

En Nouvelle-Calédonie, le bâtiment est considéré comme le secteur professionnel qui compte le plus d'accidents¹. Un constat qui a conduit la Direction du Travail à introduire un nouvel intervenant : le coordonnateur santé-sécurité pour les travaux de bâtiments soumis à permis de construire.



→ Qui est le coordonnateur santé-sécurité ?

C'est un intervenant de niveau maîtrise d'œuvre, agréé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il est indépendant des entreprises du chantier, ne peut pas être salarié du maître d'ouvrage, ni cumuler sa fonction avec une autre sur le chantier. Il y a actuellement 18 coordonnateurs sur le territoire.

→ Qui fait appel au coordonnateur santé-sécurité ?

Le maître d'ouvrage.

→ Sur quels chantiers le coordonnateur santé-sécurité doit-il intervenir ?

Lorsqu'au moins **deux entreprises** travaillent simultanément ou successivement sur un chantier soumis à permis de construire

+

L'un des ouvrages du chantier a une superficie (Surface Hors Œuvre Brute) égale ou supérieure à 500 m²

+

Bâtiment comportant **un ou plusieurs niveaux** sur rez-de-chaussée

→ Qui est concerné ?

Toute entreprise mandataire ou sous-traitante, avec ou sans salarié.

Chaque entreprise doit prévoir et appliquer toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Un Plan Particulier de Santé Sécurité des Entreprises (PPSS)

doit être transmis par chaque entreprise au coordonnateur 15 jours avant le début des travaux (renseignements sur l'entreprise, description des activités, fiches de procédures, évaluation des risques).

→ Quelles sont les missions du coordonnateur santé-sécurité ?

- Prévenir les risques issus de la co-activité entre des entreprises intervenant simultanément ou successivement sur un chantier de bâtiment.
- Planifier les activités en fonction des risques qu'elles représentent pour tous les travailleurs.
- Recommander, si besoin est, la mise en place d'éléments de sécurité complémentaires.
- Veiller à l'application du Plan Général de Coordination Santé-sécurité (identification des risques et mesures de sécurité à suivre, secours, aménagement du chantier, planning).



Les missions du coordonnateur santé-sécurité ne dégagent de leur responsabilité ni les employeurs ni les salariés vis-à-vis de la santé et de la sécurité (art. Lp 261.1 et Lp 261.10 du Code du Travail).

Pour plus d'informations, contactez Karine Lacroix, conseillère santé, sécurité, environnement à la CMA
Tél. : 28 23 37 - Email : karine.lacroix@cma.nc.

Une fiche explicative détaillée est également disponible en téléchargement sur www.cma.nc ou sur demande à la CMA. Vous pouvez aussi consulter le site Internet de la Direction du Travail www.dte.gouv.nc qui propose notamment des exemples de Plan Particulier Santé Sécurité (PPSS) utiles aux entreprises.



La gestion des déchets :

Tour d'horizon des solutions pour les professionnels



De plus en plus d'infrastructures et de services sont mis à la disposition des entreprises pour gérer efficacement les déchets qu'elles produisent.

➔ Les déchèteries ou quais d'apport volontaires

Toutes les déchèteries du territoire sont publiques, c'est-à-dire destinées en premier lieu aux particuliers s'acquittant de la Redevance des Ordures Ménagères. Toutefois, elles acceptent toutes les déchets des professionnels, sous conditions (volume, type de déchet, accès payant ou gratuit). Vous êtes déjà 6 entreprises artisanales sur 10 à utiliser les déchèteries près de chez vous : Nouméa (Ducos), Païta (Gadji), Dumbéa, Mont-Dore (La Coulée), La Foa, Bourail, Boulouparis, Thio, Koumac, Lifou. Trois nouvelles déchèteries vont ouvrir prochainement à Touho-Poindimié, à Poum et à Yaté ainsi que de deux nouveaux quais d'apports volontaires à Nouméa (Magenta et PK5).

➔ Les points d'apport volontaire (PAV)

Il s'agit de points de collecte de certains types de déchets, réglementés par la province Sud depuis quelques années et par la province Nord depuis début 2013. L'importateur ou l'utilisateur paye une éco-participation qui permet de financer la collecte et le traitement des piles, batteries, huiles minérales, véhicules hors d'usage, pneumatiques. Ces PAV sont gérés par l'éco-organisme Trecodec et leur accès est gratuit. Ils sont situés sur des espaces publics tels que les déchèteries ou directement chez des privés tels que les garages et les stations-service. Dans certains cas, une collecte en porte-à-porte ou une reprise par le fournisseur peut être organisée gratuitement.

Retrouvez la liste complète des PAV et toutes les informations sur www.trecodec.nc

En province des Îles, TRECODEC assure désormais la collecte et le traitement des huiles, des piles et des batteries via de nouveaux PAV à Lifou et Tiga et très prochainement à Ouvéa et Maré.



Prochainement en province Sud, les déchets d'équipements électroniques et électriques (les DEEE) seront réglementés et devront obligatoirement être déposés dans un point d'apport volontaire spécifique. Les déchets inertes (gravats) seront également réglementés et devront être déposés dans un centre de stockage agréé. En attendant, jusqu'à la fin du chantier d'endiguage de Koutio-Kouéta à Nouméa, vous pouvez y déposer gratuitement vos gravats et déblais. En brousse, des bennes sont à votre disposition en déchèteries.

➔ Les prestataires privés

De nombreux prestataires de collecte des déchets proposent leurs services aux entreprises. Cette solution peut s'avérer rentable, faites votre calcul !

Des entreprises privées assurent également des prestations de recyclage local ou à l'export des déchets : papier-carton, plastique, verre, ferraille et métaux.

Pour le traitement des déchets dangereux (solvants, peintures, hydrocarbures, filtres à huile, etc.), le recours aux prestataires privés est incontournable, en l'absence de filière publique sur le territoire.

Consultez la liste des prestataires de traitement de déchets : « Guide des déchets des entreprises », <http://www.cci.nc/guide-des-dechets-des-entreprises-2012>

Info pratique : « L'Assiette Verte »



Alizés Énergie récupère les huiles de friture usagées pour alimenter des centrales électriques du territoire. D'autres professionnels comme les distilleries, peuvent également avoir besoin de vos huiles de friture usagées. Ne jetez plus vos huiles !

www.eec.nc

Plus d'informations : Karine Lacroix, conseillère santé, sécurité, environnement, Tél. : 28 23 37 - karine.lacroix@cma.nc



Évaluation des Risques Professionnels

Votre entreprise emploie un ou plusieurs salariés, à temps partiel ou complet ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les entreprises de plus de 10 salariés et à compter du 1^{er} janvier 2014 pour toute entreprise employant au moins 1 salarié, vous devez disposer de **votre dossier d'Évaluation des Risques Professionnels** (Code du Travail de Nouvelle-Calédonie).

Ce document constitue la transposition écrite de toutes les mesures que vous avez prises ou que vous planifiez de mettre en œuvre pour protéger la santé et assurer la sécurité de votre (vos) employé(s) au sein de votre entreprise.

Un document explicatif sur la démarche d'évaluation des risques professionnels est téléchargeable sur notre site internet : www.cma.nc (rubrique publications-environnement-sante-securite).

Pour vous aider à réaliser votre Évaluation des Risques Professionnels, la Chambre de métiers et de l'artisanat propose une formation adaptée aux petites entreprises, d'une durée d'une journée, à Nouméa, Koné et dans d'autres communes sur demande.

Renseignez-vous auprès de notre conseillère santé, sécurité, environnement, qui peut également vous rencontrer pour des conseils personnalisés.

Karine Lacroix : 28 23 37 – karine.lacroix@cma.nc



50 ANS DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



**EMC COLLECTE GRATUITEMENT
ET RACHÈTE VOS MÉTAUX NON FERREUX**



Cuivre



Aluminium



Laiton



260 260

Ducos industriel - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc - www.emc.nc

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

✳ Mon entreprise est confrontée à un surcroît d'activité momentané et je songe à sous-traiter. Comment ça marche ?

➡ Dans un cas comme celui-ci, l'entreprise peut avoir besoin de services spécialisés qu'elle n'assure pas elle-même et sous-traiter. Il faut alors formaliser cette relation par un contrat de sous-traitance ou par un devis qui, une fois signé, a valeur de contrat entre les parties.

Cependant il faut répondre à certaines conditions.

Le sous-traitant doit : utiliser son propre matériel, organiser son travail, ne pas être soumis à des horaires et n'avoir aucun lien de subordination.

C'est lorsque l'ensemble de ces conditions sont réunies que l'artisan peut être considéré comme un véritable sous-traitant.

À la fin du contrat la relation s'interrompt et chacun poursuit son activité séparément.

✳ Je veux acheter du matériel informatique, puis-je bénéficier d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) ?

➡ L'exonération de TGI s'applique à tous les biens d'équipement ou de production, qui participent directement à l'activité de l'entreprise, telle que décrite sur l'attestation d'immatriculation au registre des métiers.

Ainsi, l'acquisition de matériel informatique ou encore de matériel bureautique et le mobilier de bureau peuvent bénéficier de l'exonération TGI. Attention, ces biens doivent être utilisés exclusivement à des fins professionnelles et un tableau d'amortissement doit être présenté aux douanes en cas de contrôle. Il existe certaines exclusions : les matériels et matériaux entrant dans la construction, les éléments de décoration et certaines catégories de véhicules.

Pour bénéficier de cette exonération, vous pouvez directement demander à votre fournisseur de l'appliquer sur son devis et sa facture.

(Article 26 de la délibération modifiée 69CP du 10/10/1990)

Plus d'info : http://www.douane.gouv.nc/portal/page/portal/douane/entreprises/regimes_fiscaux#industrie

Archi Bât Industrie Services



SPÉCIALISTE DE LA PRÉVENTION ANTI-GRAFFITIS

Peinture bâtiment et décoration, ravalement de façade,
second œuvre, nettoyage industriel (tags...)

IMPORTATEUR ET APPLICATEUR AGRÉÉ

easy-on
PROTECTIVE COATING

easy-off
COLOURING SOLUTION



Application de résine
protectrice sur
tous supports

10
ans
de garantie

Nos réalisations :
DPASS Espace CMP, Le relais de la Province
Sud, le CMS de Montravel, Stade Numa Daly,
BINGO, CMS Kaméré, et bien d'autres...



NOUVEAUTÉ
Anti graffiti mat
Entretien facile

BP 14920
98503 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Mob : 76 85 77
Fax : 46 60 42
archibatindustrie@yahoo.fr

SAVOIR-FAIRE

Textes et photo : Nelly Juttau

Peggy Szkudlarek, fleuriste

Tombée dans les pétales

Peggy a toujours voulu devenir fleuriste. Apprentie puis employée et formatrice, elle est depuis cinq ans co-gérante de la très jolie boutique, Les Fleuristes, à Nouméa.

Tôt le matin, Peggy est sur le pont pour recevoir les premières livraisons de fleurs qui arrivent souvent avant l'ouverture de la boutique. Il faut ensuite « nettoyer les tiges des fleurs et les recouper en biseaux, car si on les coupe droit cela obstrue les vaisseaux fibreux et empêche l'eau de pénétrer ». Par contre, « les tiges en bois doivent, elles, être écrasées avec un marteau et les chrysanthèmes doivent être cassées ». Première leçon, « la plus importante ! ».

Puis vient le moment de composer les bouquets d'avance pour les clients les plus pressés, de satisfaire les commandes et d'assurer les livraisons à domicile. « Nous créons des compositions à tous les prix. On n'a pas besoin de 5 000 F pour faire un beau bouquet. Il faut savoir respecter la fleur, la mettre en valeur. (...) Chaque mouvement de fleur est différent, aucune ne va dans le même sens, ce qui fait que deux bouquets composés de mêmes fleurs ne peuvent être identiques ». Deuxième leçon.

Bien d'autres règles s'appliquent, auxquelles s'ajoutent bien sûr la créativité du fleuriste. « C'est un travail de chaque jour de trouver des idées originales, d'autant que, pour des raisons phytosanitaires, beaucoup

de fleurs ne sont pas autorisées à entrer sur le territoire. Notre choix est donc très limité en variété et en quantité ».

Peggy s'approvisionne localement en gerberas, roses, fleurs exotiques, anthuriums et glaïeuls (en saison fraîche) via un grossiste et plusieurs petits producteurs de brousse. Aussi, chaque semaine, un arrivage de Nouvelle-Zélande atterrit à Tontouta, avec des fleurs dites nobles comme les lys ou les orchidées. Mais, « la qualité n'est pas toujours au rendez-vous, regrette Peggy. Les fleurs subissent un traitement à leur départ et parfois même à leur arrivée. Je suis souvent obligée d'en jeter. Je préférerais pouvoir me fournir localement ! »

Autre frustration à gérer, l'absence de formation sur place. Peggy a eu du mal à trouver du personnel qualifié et craint que personne ne prenne la relève des fleuristes en fin de carrière. Et pourtant, « les gens d'ici sont proches de la nature, ils la respectent, il y aurait des candidats ».

**Les Fleuristes : 8 Charles de Verneilh
Quartier Latin - Nouméa.
Tél. : 28 90 60
Site web : www.lesfleuristes.nc**



PARCOURS

À 5 ans, Peggy avait déjà choisi son métier. « Ma grand-mère rêvait d'être fleuriste, je passais beaucoup de temps avec elle dans son grand jardin ».

À 17 ans, elle passe son CAP (2 ans) et son Brevet professionnel (2 ans) à Lyon. Puis, prend un poste de responsable de boutique dans le sud de la France à Fréjus. Quatre ans plus tard, elle devient formatrice d'art floral dans un Centre de Formation d'Apprentis à Toulon. Elle enseigne cinq ans avant de projeter de créer son entreprise au Costa Rica, « une zone exempt de taxes ou nombre d'Américains organisent leurs réceptions et leurs mariages. Une zone florale stratégique aussi, proche de l'Équateur et du Pérou, gros producteurs de fleurs ». Mais juste avant son départ pour l'Amérique du Sud, l'un de ses anciens collègues formateurs, un calédonien de retour au pays, lui fait savoir qu'une opportunité professionnelle s'offre à elle à Nouméa. Peggy s'installe finalement, en Nouvelle-Calédonie en 2008.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

SAVOIR-FAIRE

Textes et photo : Nelly Juttau

Kristine Bourcier,
bijoutière

Bijoutière globe-trotteuse

Originaire des États-Unis, Kristine Bourcier a appris son métier dans une université américaine avant de l'exercer à New-York, à Madagascar, en Côte d'Ivoire, dans le sud de la France et, depuis 11 ans, en Nouvelle-Calédonie.



PARCOURS

Kristine a grandi dans le Mid-Ouest Américain. « *Ma mère avait toujours plein de projets artistiques et plastiques* ». Pas étonnant donc qu'à 17 ans, elle choisisse de s'orienter vers une école d'art avec une spécialisation bijouterie. Après 5 ans d'études à l'Indiana University à Bloomington, une école réputée dans le monde des bijoux contemporains, elle s'installe à New-York. Avec son mari, un français, elle part à Madagascar où elle restera 6 ans, puis en Côte d'Ivoire 2 ans, en Provence 2 ans, avant de s'installer en Nouvelle-Calédonie il y a 11 ans. Elle partage sa vie de famille entre Nouméa et Poya.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

L'art de la bijouterie est presque aussi vieux que le Monde. On retrouve chez les peuples les plus anciens l'habitude de se parer avec des bijoux faits de plumes, de bois travaillé, de coquillages ou encore de pierres et de métaux précieux.

Dans son atelier, Kristine Bourcier crée et fabrique toutes sortes de bijoux. « *Je travaille avec des matériaux nobles mais accessibles, comme l'argent et les pierres semi-précieuses* ». Penchée sur son établi, elle est entourée de ses outils : limes, pinces, marteaux, scies, chalumeau. Mais aussi d'un moteur suspendu actionné par une pédale qui ressemble étrangement à la fraise qu'utilisent les dentistes. « *L'outil indispensable, selon Kristine, pour percer, poncer et polir* ». L'artisanne réalise des bracelets, des colliers, des boucles d'oreille et des bagues. « *J'ai un style plutôt minimaliste. J'aime les ovales, marteler le métal et je glisse souvent des formes de fleurs ou de feuilles quelque part. Chaque année, j'intègre de nouveaux éléments dans mes collections, de nouvelles formes, des pierres de couleurs différentes, du tissu, des pompons... L'idée est de créer des bijoux qui durent dans le temps, qui ne se cassent pas et ne se démodent pas* ».

Imaginative et inspirée, c'est néanmoins sa maîtrise technique qui a convaincu une enseigne de la place de faire appel à ses compétences. « *Je travaille pour Diam's qui me*

confie une partie de ses réparations. J'adore ça ! Je ne répare jamais la même chose, cela peut être des bijoux de grande qualité comme des petites bricoles, de vieilles bagues de grand-mère comme des bijoux très modernes. Je dois trouver la solution, c'est très technique. Et puis c'est un vrai plaisir de travailler dans leur atelier, ils sont équipés jusqu'aux dents et ont une équipe très compétente. »

Kristine a déjà participé à des expositions collectives dans les galeries comme Arte Bello, Onze et demi, ou encore au Centre Culturel Tjibaou, où elle présentait « *des bijoux artistiques conceptuels et culturels* ». Des pièces uniques pour lesquelles elle prend autant de plaisir qu'à fabriquer des chaînes, « *c'est très méditatif, une répétition de petits gestes que je connais bien* ».

Aussi, chaque fin d'année, elle expose ses créations à la Galerie Lec lec Tic (promenade de l'Anse Vata) avec d'autres artistes locaux. L'occasion idéale pour trouver des petits cadeaux originaux pour les fêtes. Elle organise aussi une expo-vente chez Infinithé fin novembre/début décembre et confie quelques-unes de ses pièces à la boutique Enzo Enzo (Quartier Latin) en dépôt-vente.

Kristine Bourcier, Tél. : 79 70 28
Email. : kris@lagoon.nc
Blog : <http://krisbourcier.blogspot.com>

MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
Dumbea
sur mer
nouvelle ville, nouvelle vie

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA → Snack

SARL – Local opérationnel, équipement et matériel récents – Parking client considérable – Zone de chalandise attractive – Chiffre d'affaires à développer Pas d'investissements à prévoir Date de création > 2010 – Rayonnement > Nouméa – **Prix : 8 U (négociable)**

→ Fleuriste

SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante – Personne créative et rigoureuse recherchée – Date de création > 1984 Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa **Prix : 15 U (négociable)**

→ Coiffure

URGENT - Cause santé

Vente du fonds artisanal – Local de 90 m² – Clientèle liée au concept mis en place – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations et vente de produits, aménagement du local), bonne rentabilité, opérationnel – Date de création > 2005 Rayonnement > Nouméa, Ducos – **Prix : 13 U**

→ Coiffure mixte

El – Vente du fonds artisanal – Local de 53 m² – 1 place de parking et parking client à proximité – Possibilité de location de fauteuil – Potentiel de développement – Date de création > 2007 Rayonnement > Nouméa – **Prix : 7,5 U**

→ Coiffure mixte

SARL – Salon de coiffure très bien situé, ayant « pignon sur rue » – Local de 44 m², rénové en 2009 – Clientèle habituelle et fidèle (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Possibilité pour le repreneur de location de fauteuils – Chiffre d'affaires à développer – Date de création > 1975 Rayonnement > Nouméa **Prix : 11 U (négociable)**

→ Coiffure hommes

El – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité – Date de création > 1997 – Rayonnement > Nouméa **Prix : 7 U (notaire offert)**

→ Coiffure mixte

Vente des parts sociales – Local bien situé, proximité plage, hôtels et commerces – Représentant de grandes marques – Potentiel de développement (deux personnes, diversification de l'activité : lissage, extensions et onglerie) et d'aménagement – Repreneur dynamique recherché – Date de création > 2005 Rayonnement > Nouméa – **Prix : 10 U**

→ Esthétique

SARL (Associée unique) – Vente des parts sociales Local bien situé en centre-ville et aménagé (partie accueil et onglerie, 2 cabines et zone de stockage) Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, aucun nouvel investissement à prévoir dans l'immédiat – Potentiel de diversification de l'activité (soins du corps) et d'aménagement du local – Accompagnement du repreneur par la vendeuse – Date de création > 1996 – Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa **Prix : 12,5 U**

→ Labo photo

SARL – Laboratoire de développement de photos et créations situé dans la galerie passante fortement fréquentée, clientèle fidélisée, potentiel de développement – Date de création > 1997 Rayonnement > Nouvelle-Calédonie **Prix : 14 U (négociable)**

→ Fabrication-Vente textile

El – Fabricant de textile de marque locale déposée à forte notoriété – Local de 75m² situé en zone touristique – Activité en pleine expansion – Aucun investissement à prévoir – Date de création > 2010 – Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa – **Prix : 15 U (négociable)**

→ BTP

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel) – Potentiel de développement intéressant – Rentabilité stable Date de création > 2007 – Rayonnement > Nouvelle-Calédonie – **Prix : 5 U (négociable)**

→ Peinture en bâtiment et revêtement sols et murs

SARL – Vente des parts sociales – 6 salariés, matériel industriel opérationnel, potentiel de

développement de l'activité (placo, peinture et gros chantiers) et d'aménagement du local Accompagnement du repreneur par le vendeur (2-3 mois) – Professionnel du métier recherché – Date de création > 2005 – Rayonnement > Nouméa Provinces Sud, Nord & Îles Loyauté – **Prix : 14 U**

→ Construction métallique

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD) – Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011 – Date de création > 1970 – Rayonnement > Provinces Sud et Nord **Prix : 35 U**

→ Commerce-Plomberie

El – Activité d'installation, de vente de produits et système de brumisation – Très fort potentiel de développement sur marché de niche – Produits sous contrat d'exclusivité – Forte rentabilité – Date de création > 2009 – Rayonnement > Nouméa – **Prix : 3,9 U**

KONÉ → Esthétique

Institut de beauté d'une surface de 81 m², avec WC, douche, 3 cabines de 9, 14 et 16 m², espace onglerie, vente et accueil – Matériel performant (cellu M6, ALICE, shin master...) et petit outillage nécessaire à l'activité (onglerie, épilation et soins) – Local parfaitement meublé – Potentiel d'aménagement du local et de développement de l'activité (coiffure) – Date de création > 2007 Rayonnement > Province Nord **Prix : 18 U stock compris (négociable)**

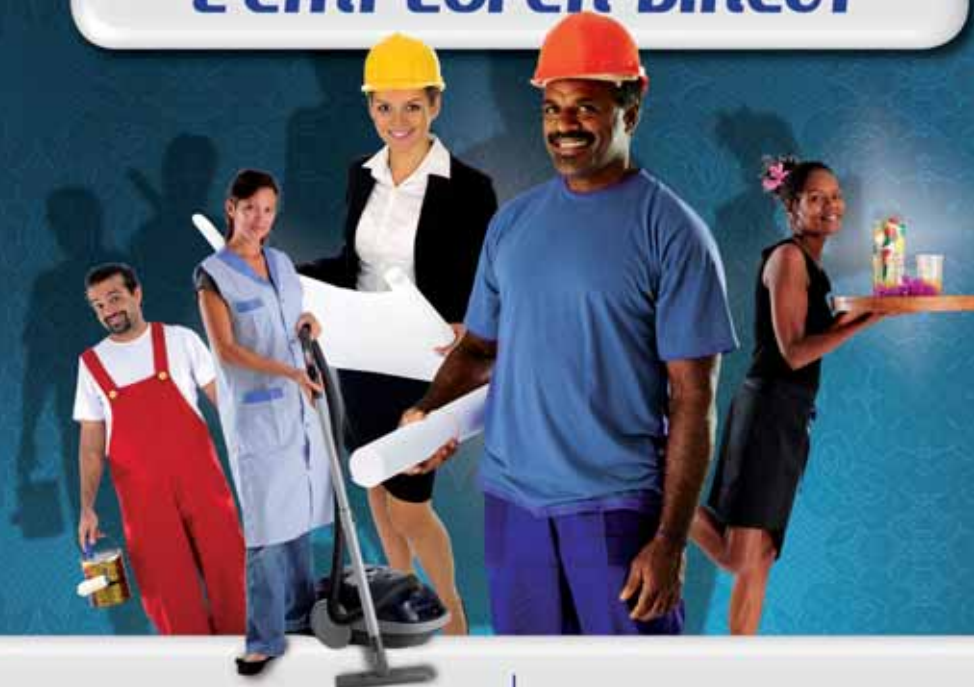
→ Coiffure mixte

Activité de coiffure mixte fixe et à domicile – Clientèle fortement fidélisée – Fort potentiel de la demande à domicile – Immédiatement opérationnelle et accompagnement du repreneur durant 3 mois – Date de création > 2007 Rayonnement > Province Nord – **Prix : 5 U**

KOUMAC → Menuiserie bâtiment

El – Local aménagé, situé en zone artisanale – Matériel entretenu – Clientèle de proximité – Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier (terrain, habitation, atelier 300 m²) – Date de création > 1968 Rayonnement > Koumac & Province Nord **Prix : 52 U (fonds + immo)**

L'EMPLOI EN DIRECT



**PÔLE
EMPLOYEUR**

**GUICHET EMPBAUCHE
EXPRESS**

270 400 232 867

Le Pôle Employeur du service emploi de la province Sud met 3 conseillers à votre disposition pour recueillir vos offres d'emploi et vous aider à sélectionner les meilleurs candidats.

Pour déposer votre offre d'emploi rapidement et efficacement, appelez votre conseiller Pôle Employeur au 270 400 (ligne directe).

Le Pôle Employeur du service emploi :
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H30 À 11H30 ET DE 12H15 À 16H.**

Lorsqu'un employeur a un besoin urgent de manœuvres ou d'ouvriers peu qualifiés du BTP pour une période courte (moins de 15 jours), le Guichet Embauche Express recueille son offre d'emploi et lui sélectionne des candidats disponibles le matin même.

Les candidats qui seront proposés sont en tenue de travail et prêts à commencer leur journée.

Le Guichet Embauche Express :
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 6H À 7H30.**

NOUVEAU

Gérants, travailleurs indépendants, comptables

AVEC LES DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE,
LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
INNOVE POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Professionnels

Rendez-vous sur www.impots.nc
et optez aujourd'hui pour la gestion en ligne de vos impôts !

+ de facilité



www.impots.nc, c'est un point d'entrée unique pour accéder à votre compte personnel, et un seul mot de passe pour simplifier au maximum vos démarches fiscales en ligne.

+ de rapidité



Pourquoi courir, subir les files d'attente, stresser alors qu'avec les services en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer ; vous faites tout de chez vous, à l'heure que vous voulez. Vous gagnez ainsi un temps précieux !

+ de sécurité



C'est un environnement entièrement sécurisé. Grâce à votre compte personnel, vous avez accès, en toute sécurité et en toute simplicité, à l'ensemble de vos démarches fiscales en ligne. Si vous autorisez un tiers à réaliser des démarches fiscales pour votre compte, vous serez informé par courriel de l'ensemble des opérations réalisées.

+ de services



Grâce à votre compte personnel, vous pouvez déclarer vos impôts, payer, transmettre des documents, ou encore consulter des avis et bien d'autres démarches en ligne ! À chaque déclaration ou paiement en ligne, vous recevrez un accusé de réception par courriel prouvant que l'opération a bien été réalisée.

Pas encore inscrit ?

Découvrez vite comment créer
votre compte personnel et accéder
à vos démarches fiscales en ligne
sur www.impots.nc !



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE